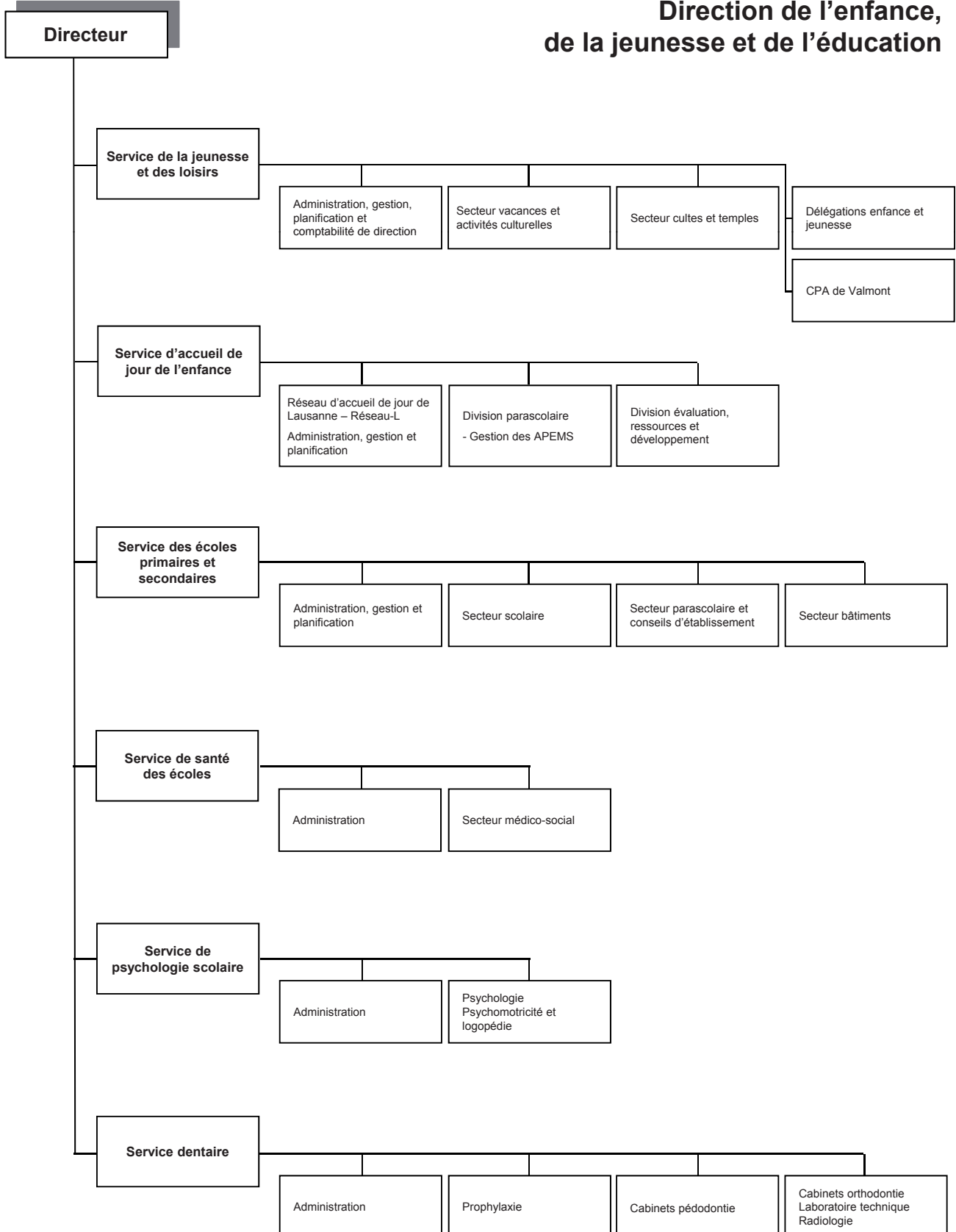


Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation



Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

MISSION

- proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville ;
- coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à la DEJE ;
- conduire et développer une organisation et un fonctionnement optimal et efficient de la DEJE ;
- appuyer les autorités dans leur définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse et assurer une veille stratégique et professionnelle sur les domaines précités ;
- collaborer avec les autres services de la DEJE et avec les partenaires de la Ville en assurant une coordination de leur intervention.

PERSONNEL

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) a terminé sa mue débutée en 2009. Le secteur APEMS a été rattaché au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) le 1^{er} septembre. Ce sont ainsi quelque 140 personnes (76.69 ept) travaillant en APEMS qui ont quitté le SJL pour rejoindre le SAJE.

En outre, le SJL a profité de ces mouvements pour réorganiser son plan des postes. La gestion du plan des postes s'effectue depuis octobre 2010 sur le logiciel PeopleSoft. « Administration du SJL » regroupe maintenant les collaborateurs et collaboratrices de l'ensemble des secteurs administratifs situés à Chauderon 9.

Personnel fixe

Le mouvement du personnel qui s'est opéré entre le SAJE et le SJL s'est déroulé dans un climat de concertation. Le SJL peut relever l'esprit constructif et participatif qui a prévalu pendant cette période de transition, facilitant l'acceptation de cette période de changement par les collaborateurs-trices.

Le domaine RH a ainsi vécu une réorganisation importante. Il a géré durant neuf mois quelque 300 personnes. Puis, à la suite de la réorganisation du service, le secteur RH a été redimensionné. Il compte maintenant une RRH, une CAP et une secrétaire, toutes trois à 50% pour la gestion des ressources humaines soit quelque

130 personnes. En outre, les métiers des collaborateurs et collaboratrices composant le SJL ont quelque peu changé ; le nombre d'éducateurs-trices, jusqu'alors largement majoritaire, a diminué. Par contre, le secteur RH s'est familiarisé avec d'autres domaines, tel le secteur cultes et temples, comptant des métiers comme ceux de concierges d'église, sacristains et organistes. Une collaboration se met en place entre le SJL et les conseils de paroisses.

Personnel fixe et ept alloués selon plan des postes (sans apprentis)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre		
	n	ept	n	ept	ept alloués
Administration, délégations enfance et jeunesse	26	18.45000	0	0.00000	0.00000
Administration SJL	14	11.60000	35	27.00000	31.20000
Cultes et temples	36	13.90817	33	11.03030	13.08269
APEMS	146	76.69192	0	0.00000	0.00000
Centre pour adolescents de Valmont (CPA)	24	20.20000	24	20.35000	23.05000
Secteur vacances	32	25.95000	34	26.82000	26.82000
Total	278	166.80009	126	85.20030	94.15269

Mouvement du personnel (sans apprentis)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauche(s)	fin(s) d'emploi
Total	10	14

Motifs des fins d'emplois

Décès	0
Démission	10
Retraite	3
Fin de contrat	1
Invalidité	0
Licenciement	0
Suppression de poste	0
Total	14

Répartition hommes/femmes

La composition hommes/femmes s'est quelque peu modifiée durant l'année en raison du départ du domaine APEMS à majorité féminine. Le SJL dans sa nouvelle structure compte maintenant 56% de femmes et 44% d'hommes.

Fonctions encadrantes

Le pourcentage d'hommes/femmes occupant des postes de cadres est la suivante : 37% de femmes (7 femmes) et 63% d'hommes (12 hommes).

Transition 2009

Le projet « Transition 2009 », reposant sur la décision municipale du 8 juillet 2009 en faveur des anciens apprentis de la Ville de Lausanne à la recherche d'un premier emploi fixe, a bénéficié à 7 personnes, dont une au sein du SJL ; son salaire a été pris en charge par le Service du personnel. Cette jeune diplômée a ainsi pu faire ses preuves en qualité de secrétaire durant quelque dix mois au sein du service, ce qui lui a permis de développer ses compétences et de déterminer l'orientation qu'elle souhaitait donner à sa carrière professionnelle.

Personnel auxiliaire

En 2010, le SJL a fait appel à 362 personnes engagées avec un statut d'auxiliaire, dans les secteurs suivants :

- **Administration (4%)** : Quelques renforts ont été sollicités durant le dernier trimestre, afin de permettre la réalisation des travaux sur le 4^e étage de Chauderon 9 dans les meilleures conditions possibles. Ils ont permis l'absorption de tâches administratives exceptionnelles durant cette période particulière.
- **Vacances (65%)** : Ce sont principalement des moniteurs-trices de centres aérés ou de camps à la montagne qui sont engagés avec le statut d'auxiliaire. La durée de ces engagements est de quelques semaines par année, essentiellement durant les périodes de vacances scolaires. Les moniteurs-trices auxiliaires secondent les éducateurs-trices dans les activités d'animation et d'encadrement des enfants en vacances. Ils bénéficient de quelques jours de formation leur permettant d'accomplir leur mission avec une connaissance succincte dans le domaine de l'animation auprès de groupes d'enfants.
- **Cultes et temples (10%)** : Ce sont principalement des sacristains-taines et des organistes qui ont été employés avec un statut d'auxiliaire.
- **Délégation jeunesse (4%)** : Ce sont des moniteurs-trices qui ont assisté les TSHM dans leurs activités, notamment dans la gestion des groupes d'adolescents fréquentant les salles de gym ouvertes au jeune public en soirée.
- **CPA de Valmont (7%)** : Ce sont principalement des veilleurs-euses qui sont engagés avec un statut d'auxiliaire. Cependant, le CPA a également fait appel à du personnel éducatif en renfort afin d'assurer les remplacements durant des absences liées à la maternité, aux maladies ou accidents.

Politique de formation du personnel

Apprentis

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration, délégations enfance et jeunesse	1	0
Administration SJL	1	1
Secteur APEMS	1	0
Secteur vacances	2	2
Total	5	3

En outre, durant l'année, le SJL a accompagné deux apprenties dans leur formation, l'une pour l'obtention d'un CFC ASE et l'autre d'un CFC d'employée de commerce.

Formation continue et formation en emploi

Quarante-cinq personnes ont suivi des cours de formation continue représentant 205 jours de formation. Dix collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans une formation en emploi (praticiens-nes formateurs-trices, éducateurs-trices ES ou HES, directeur-trice d'institution).

Dans toute la mesure du possible, le SJL répond favorablement aux demandes de développement de compétences professionnelles et personnelles.

Une augmentation des situations demandant l'intervention de professionnels dans le domaine de la médiation ou de la supervision d'équipe a été observée. Ces apports de compétences relationnelles ne peuvent être que bénéfiques à moyen terme. Le SJL est attentif à gérer les situations professionnelles problématiques dès qu'elles sont mises en lumière.

Stagiaires

Le SJL a accueilli 13 stagiaires, notamment en stage préalable avant leur entrée en HES santé social. Ces stages ont été réalisés dans des structures éducatives (CPA de Valmont, TSHM, écoles à la montagne) ou au sein de l'administration. Un stagiaire a bénéficié d'un placement proposé par le Secteur « Évolution professionnelle » du SPeL. Issu d'un secteur manuel, il a pu réaliser son désir de faire une expérience professionnelle dans le monde administratif, expérience de trois mois, bénéfique et réussie.

Emplois temporaires subventionnés

Deux personnes ont pu bénéficier de cette mesure au sein du SJL, dans le domaine de l'administration.

CONFÉRENCES - COMMISSIONS

Conférence des chefs de service (CCS)

Composition : le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, son assistante et les chefs de service de la Direction.

Réunions ordinaires

Nombre de séances : 32 (2009 : 32).

La CCS est le principal instrument de coordination de la direction. Tous les sujets d'importance générale, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services ou les relations transversales avec d'autres directions, y sont abordés. Il en va de même pour

les projets de préavis et de réponses aux interpellations, motions ou postulats. La CCS traite également de tous les projets de loi ou de règlement ayant trait au domaine scolaire ou à la politique de la jeunesse mis en consultation par les autorités fédérales et cantonales.

Autres réunions

La CCS a encore participé à trois rencontres avec ses homologues de la Direction des travaux, ainsi qu'à deux rencontres avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI) dans le cadre du pilotage informatique des directions. Elle a en outre reçu la visite d'une délégation de l'Association vaudoise des écoles privées pour une séance d'informations et d'échanges.

INFORMATION GÉNÉRALE AUX PARENTS D'ÉLÈVES – GRANDIR À LAUSANNE

Destiné à présenter et rappeler les nombreuses prestations offertes par la DEJE non seulement aux élèves, mais à l'ensemble des enfants lausannois et à leur famille, le bulletin *Grandir à Lausanne* a consacré ses 3 éditions aux thématiques suivantes : « Grandir en vacances à Lausanne », « Les transports scolaires », « En plus de ma famille, de mes proches et de mes copains, je grandis dans le Réseau-L grâce à... ». Rappelons que cette publication est distribuée à tous les parents d'élèves depuis 1987 (d'abord sous le nom de *Lausanne écoles*).

JEUX INTERNATIONAUX DES ÉCOLIERS

Cette manifestation sportive et culturelle, soutenue par le Comité olympique, a lieu chaque année dans une ville différente. En 2010, elle a été organisée pour la première fois en terre arabe : du 28 juin au 3 juillet, une délégation lausannoise composée de 20 écoliers âgés de 12 à 15 ans (10 athlètes, 8 volleyeuses et 2 nageurs) et de 4 entraîneurs s'est rendue à Manama, capitale du Royaume du Bahreïn. M. Oscar Tosato, membre du Comité des Jeux depuis 2009, y représentait la Ville de Lausanne.

INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES

Fondation pour l'animation socioculturelle (FASL)

La FASL met en œuvre la charte lausannoise de l'animation socioculturelle qui définit la nature de l'animation socioculturelle, le rôle des centres et le rôle des animateurs. Elle encourage l'intégration sociale en veillant à ce que chacun puisse participer activement à la vie de son environnement, sans exclusion pour des raisons culturelles, financières, politiques, religieuses, d'âge, de sexe ou de handicap. Elle s'efforce d'offrir à la population des occasions d'affirmer et de développer des capacités à vivre en société dans le respect de tous et en favorisant les échanges entre les âges et les cultures. Elle agit aussi dans le domaine de la prévention sociale, propose et soutient des occasions de développer des formes de solidarité afin d'améliorer l'environnement social et d'éviter l'exclusion.

Les seize centres de la FASL se positionnent comme des structures souples qui sont à l'écoute des envies des habitants, s'adaptent aux demandes, proposent des

activités, mettent sur pied des événements, soutiennent l'émergence et le développement de projets des habitants désireux de s'investir dans la collectivité. La FASL mobilise plus de 80 collaborateurs et bénéficie de l'investissement de près de 1'250 bénévoles.

Événements marquants

- « 1-2-3 vacances » : la FASL a participé à l'exposition au Forum de l'Hôtel de Ville, présentant, en collaboration avec le SJL, le CVAJ et le Passeport-Vacances, les animations proposées durant les vacances scolaires par les services de la Ville et les institutions subventionnées ;
- « Caravane des quartiers » : les associations et les collaborateurs des centres de Bellevaux, de Prélaz, et des Bergières (Maupas) ont activement collaboré aux semaines d'animation proposées par cette première édition de la Caravane des Quartiers ;
- « Terrain d'Aventure Éphémère » : pour la deuxième année consécutive, la place du Tunnel s'est transformée, pour le temps des vacances d'été, en une oasis de verdure et d'aventure. Quotidiennement plus de 40 enfants ont profité de cette ambiance surprenante en plein centre ;
- « Le Pavé » : mise en place d'un espace mobile, structure itinérante destinée à la rencontre de jeunes adultes là où ils sont, afin de leur offrir une écoute, une présence, des informations dans une approche pluridisciplinaire à travers une action de prévention et d'animation ;
- « Rénovation Ancien-Stand » : ateliers (pour les 7-12 ans) et chantiers (pour les 13-17 ans) de rénovation des places de jeux et espaces verts en partenariat avec les TSHM et le Service des parcs et promenades ;
- « Le Journal de Malley-Montelly » : le centre de quartier de Malley-Montelly a lancé la première édition de ce journal de quartier. Il se veut être une tribune d'expression pour les habitants du quartier et ainsi favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants ;
- « Maison de quartier de Chailly » : l'assemblée générale a adopté un nouveau principe de gouvernance pour la Maison de quartier, en intégrant dans son fonctionnement des groupes de proposition et d'évaluation formés par des habitants et usagers du quartier. Ces groupes ou commissions sont représentés et participent activement à l'organe exécutif de la Maison de quartier de Chailly : le Conseil de Maison ;
- « Centre d'animation des Faverges » : les locaux transformés et rénovés du centre d'animation des Faverges ont été inaugurés en septembre ;
- « Muzicos » : pour sa 5^e édition, Muzicos a investi le quartier de la Bourdonnette le 5 juin en proposant concerts et ateliers gratuits d'initiation musicale. En outre, Muzicos propose désormais des ateliers « satellites » dans plusieurs autres centres, toujours en collaboration avec le Conservatoire et l'EJMA ;
- « Conseils des Enfants » : la Ville de Lausanne a souhaité mettre sur pied des « Conseils des Enfants » dont le but est de donner la parole aux jeunes citoyens de 7 à 12 ans sur les diverses facettes de leur vie sociale. Les centres de Prélaz, Chailly et Boisy ont activement participé à la mise sur pied de ce projet conduit par le SJL.

Théâtres jeune public

Petit Théâtre

Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et une adjointe administrative du Service de la jeunesse et des loisirs siègent au conseil de fondation, respectivement en tant que vice-président et secrétaire. Le président du conseil de fondation ayant donné sa démission au début du mois de janvier, le conseiller municipal en assure depuis la présidence ad interim. Le conseil de fondation s'est réuni cinq fois durant l'année.

Le personnel fixe correspondait à 4 ept au 1^{er} janvier. D'entente avec la directrice de l'institution, le conseil de fondation a mandaté une société de conseil afin d'analyser son organisation et proposer des recommandations. L'organigramme et les cahiers des charges du personnel du Petit Théâtre ont ainsi été redéfinis.

Au cours de l'année, 16'814 spectateurs, dont 6'420 élèves ont assisté à 212 représentations. Cette affluence correspond à un taux de fréquentation de 83%.

Quarante-et-une des 86 représentations scolaires étaient destinées aux élèves lausannois. Les journées d'animation ont été suivies par 28 classes, dont 16 lausannoises, soit au total 700 élèves.

Théâtre de marionnettes

Depuis 1987, le Théâtre de marionnettes de Lausanne — Association Double Jeu — offre aux familles des saisons régulières de spectacles professionnels à l'aula du collège des Bergières.

Durant l'année, 6'280 spectateurs, dont environ 1'500 élèves lausannois, ont assisté à 46 représentations, soit une moyenne de près de 136 spectateurs par représentation.

Ecoles d'art

Conservatoire de Lausanne et Haute école de musique de Lausanne (HEMU)

L'institution abrite une haute école de musique composée de départements classique et jazz (à Lausanne, Sion et Fribourg) qui dispense une formation professionnelle ainsi que le Conservatoire de Lausanne qui propose une formation musicale classique non professionnelle aux jeunes et aux amateurs.

La direction générale de l'institution a été reprise au 1^{er} février par M. Hervé Klopfenstein, suite au départ à la retraite de M. Pierre Wavre.

Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au conseil de fondation et préside la SI Conservatoire Lausanne SA (Société immobilière). La cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs siège au conseil de fondation et au comité de direction.

Le conseil de fondation s'est réuni 5 fois et le comité de direction 11 fois.

Quelques faits importants ont marqué l'année au niveau institutionnel :

- le lancement en septembre d'une nouvelle identité visuelle et de deux marques distinctes, l'**HEMU**, pour la Haute école de musique de Lausanne et le **Conservatoire de Lausanne** pour l'ancienne École de musique ;

- la création pour la première fois d'un programme de saison 2010/2011 ;
- les 20 ans du bâtiment de la rue de la Grotte à Lausanne et la création d'Hommaginaire, spectacle sons et lumières, pour fêter l'événement.

Haute école de musique de Lausanne (HEMU)

L'opération de certification des filières de masters s'est achevée en février par la visite d'experts internationaux. Ces derniers ont délivré leur rapport définitif en juin. Enfin, c'est en décembre, sur la base du rapport des experts, que le DFE (Département fédéral de l'économie) a accrédité les 4 filières masters du Domaine Musique de la HES-SO (HEMU et HEM Genève).

Une réorganisation académique de l'HEMU a été introduite à la rentrée de septembre. Cette réorganisation lui a permis d'être entièrement conforme aux structures des Hautes écoles européennes.

Les effectifs de l'HEMU sont restés stables avec environ 500 étudiants et 200 professeurs, répartis entre les 3 sites d'enseignement et les deux départements classique et jazz.

Conservatoire de Lausanne

Le Conservatoire de Lausanne offre une formation musicale à quelque 1'200 élèves amateurs. Il se donne pour vocation d'être au service du plus grand nombre et de promouvoir le talent musical de certains élèves qui pourraient envisager de poursuivre leurs études au niveau professionnel.

Le financement du Conservatoire de Lausanne est toujours assuré par la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et les écolages. En effet, tant que la loi sur les écoles de musique n'a pas été adoptée par le Grand Conseil et mise en vigueur, cette répartition financière reste inchangée.

Il faut relever une forte participation des élèves du Conservatoire de Lausanne au Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse, qui leur a décerné 18 premiers prix, dont 4 avec félicitations du jury, 14 deuxièmes prix et 6 troisièmes prix, montrant ainsi l'excellent engagement des professeurs de la maison.

Au terme de l'année, ce sont 27 certificats AVCEM qui ont été obtenus par les élèves du Conservatoire de Lausanne, dont 10 avec félicitations du jury.

La structure Musique-École a désormais trouvé sa vitesse de croisière et compte actuellement une trentaine d'élèves.

Statistiques

Classes non professionnelles (degrés préparatoire, élémentaire, moyen, secondaire 1 à 4, certificat) : domicile des étudiants

Lausanne	51.9%	(-2.1%)	588
Autres communes vaudoises			517
Cantons romands			24
Autres cantons suisses			1
Étrangers			3
Total			1'133

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 0.7%.

Classes non professionnelles (certificat supérieur 1 à 4, études supérieures non professionnelles) : domicile des étudiants

Lausanne	46.4%	(+11.8%)	13
Autres communes vaudoises			12
Cantons romands			3
Autres cantons suisses			-
Étrangers			-
Total			28

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 7.7%.

Classes non professionnelles (classe « adultes ») : domicile des étudiants

Lausanne	41.7%	(-3.8%)	5
Autres communes vaudoises			7
Cantons romands			-
Autres cantons suisses			-
Étrangers			-
Total			12

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 9.1%.

Pour des raisons de transparence budgétaire, cette classe n'est pas incluse dans la catégorie non professionnelle. Le tarif des écolages, arrêté à un niveau « adultes », permet en effet son autofinancement.

Classes professionnelles : Haute école de musique (classique) : domicile des étudiants

Lausanne	38.1%	(-0.2%)	114
Autres communes vaudoises			71
Cantons romands			52
Autres cantons suisses			11
Étrangers			51
Total			299

Par rapport à 2009, on observe une diminution de 0.3%.

Classes professionnelles : Haute école de musique (jazz) : domicile des étudiants

Lausanne	34.4%	(+2.1%)	22
Autres communes vaudoises			12
Cantons romands			19
Autres cantons suisses			3
Étrangers			8
Total			64

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 3.2%.

Diplômes décernés à la fin de l'année 2009/2010

- 53 (+1) attestations ou certificats non professionnels,
- 150 (+85) attestations ou certificats professionnels, dont 35 (+10) bachelors classiques, 15 (+15) bachelors jazz, 11 (+11) masters de pédagogie, 30 (+30) masters d'interprétation et 5 (+5) masters de soliste.

École de jazz et de musique actuelle (EJMA)

Lors de la rentrée de septembre, l'EJMA a vécu de très importantes réformes : changement de direction, amélioration du fonctionnement pédagogique, nouvelle identité graphique, nouveau système de gestion informatique, nouveau site web et, finalement, un fort développement des activités et des collaborations externes.

L'école est désormais organisée en 4 sections distinctes :

- section Enfant,
- section Jeune,
- section Adulte,
- section Pré-professionnelle.

L'EJMA compte désormais 840 élèves, dont 24 en classe pré-professionnelle, ce qui correspond à 16'700 heures d'enseignement par année. Le but de l'école est de développer un enseignement de groupe qui donne la possibilité aux élèves, de tous niveaux, de vivre les plaisirs de la scène rapidement.

L'école accueille sous son toit l'HEMU, Section Jazz du Conservatoire de Lausanne. La cohabitation dans les mêmes locaux d'élèves de niveaux très différents est un atout précieux en raison de l'émulation qu'elle provoque au sein de l'école.

L'EJMA est subventionnée conjointement par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au conseil de la S.I. EJMA SA. La cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs siège au conseil de fondation et au comité de direction de l'EJMA.

Statistiques

Catégorie libre	803
Catégorie libre AVCEM	2
Catégorie libre musique école	11
Catégorie préprofessionnelle	24
Total	840

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	59.2%	(+0.6%)	497
Autres communes vaudoises			313
Cantons romands			23
Autres cantons suisses			2
Étrangers			5
Total			840

Par rapport à 2009, on observe une diminution de 8.1%.

École sociale de musique (ESM)

Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs siègent au comité de direction. Celui-ci a tenu 3 séances. Outre la gestion courante (comptes et budget) les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- mise en place du conseil et des commissions d'établissements. L'ESM est présente par des membres du comité et deux professeurs dans six commissions et au conseil ;
- traitement de l'excédent de recettes 2009 : reconstitution partielle des fonds amélioration acoustique, réparation d'instruments, informatique software et orchestre en classe ;
- réponse au rapport de révision ;
- augmentation bisannuelle des tarifs d'écolage ;
- renouvellement au comité ESM et changements au corps professoral ;
- film promotionnel sur Lausanne : présence ESM avec les 4 autres grandes écoles lausannoises ;
- poursuite du projet « orchestre en classe » ;

- collaboration avec l'École de musique de la Ville de Lausanne, séances entre présidents et directeurs conduites par la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs ;
- rentrée scolaire, effectifs, locaux, bouclage des comptes prévisionnels.

Statistiques

Cours offerts	1'100		+1.4%
Cours individuels	690	élèves	-0.3%
Cours collectifs	410	élèves	+4.3%

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	87.4%	(+1.8%)	878
Autres communes vaudoises			127
Total			1'005

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 7.5%.

Une importante augmentation d'élèves est à noter dans les cours d'initiation et au chœur d'enfants. Le nombre d'heures d'enseignement comme le taux de non-Lausannois restent stables.

École de musique de la Ville de Lausanne (EMVL)

Le conseil d'école, où siège la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs, a tenu 4 séances. La commission pédagogique s'est réunie à 4 reprises.

Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- travaux d'insonorisation des locaux ;
- nouvelle ligne graphique pour les affiches et flyers de l'école ;
- engagement de deux nouveaux professeurs à la rentrée de septembre ;
- partenariat avec l'établissement scolaire de Prélaz ;
- collaboration avec l'École sociale de musique ;
- concert de gala des Cadets de Lausanne à la salle Paderewski du Casino de Montbenon, 1^{er} mai ;
- deux journées portes-ouvertes, 16 janvier et 5 juin ;
- soirée de gala de l'EMVL à la salle Paderewski du Casino de Montbenon, 6 juin ;
- Fête de la Musique à Lausanne, 21 juin ;
- traditionnel week-end musical des Cadets de Lausanne à Château-d'Oex, 11 et 12 septembre ;
- finale vaudoise des Solistes et Petits Ensembles à Forel, 13 novembre ; 2 titres de champion vaudois et 2 titres de vice-champion vaudois ont été remportés par des élèves de l'EMVL ;
- concerts « Animaux » des Cadets de Lausanne et de l'Harmonie Lausannoise en collaboration avec Benjamin Cuhe, 4 et 5 décembre ;
- Noël de l'École à l'aula du collège des Bergières, 19 décembre.

De plus, des auditions de classes, éliminatoires de concours et présentations scolaires ont été organisés dans les locaux de l'école.

Statistiques

Cours offerts	236	
Cours individuels	90	élèves
Cours collectifs	146	élèves

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	87.5%	(+0.7%)	168
Autres communes vaudoises			24
Total			192

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 1.0%.

Harmonie des écoles lausannoises (HEL)

Outre prodiguer un enseignement complet de la musique (initiation, solfège, cours instrumentaux, musique de chambre, orchestre et chœur) par des enseignants diplômés, l'école de musique veille à organiser des activités et événements ayant pour but de rassembler les élèves afin qu'ils puissent renforcer leurs rapports sociaux et amicaux et, de ce fait, favoriser une dynamique de groupe. Les activités des classes d'initiation à la musique ont été enrichies, en élargissant le contenu du cours, à la pratique du chant choral. Un chœur constitué d'élèves d'initiation a donc lieu à raison d'une répétition hebdomadaire.

Une classe de cornemuse a été ouverte, rencontrant du succès dès son lancement.

Le nombre de locaux d'enseignement a pu être augmenté, évolution rendue nécessaire par l'augmentation de l'effectif.

Statistiques

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	83.5%	(+6.1%)	167
Autres communes vaudoises			33
Total			200

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 50.4%.

École de cirque de Lausanne (ECL)

Fondée en 1994, cette institution bénéficie de l'appui de la Ville depuis 2002. À la fin de l'année scolaire 2009/2010, plus de 200 élèves suivaient les cours donnés dans l'une des disciplines enseignées : acrobatie, équilibre, jonglerie.

Une initiation aux arts du cirque a été offerte à 34 classes des niveaux CYP1-CYP2 dans le cadre des activités culturelles scolaires (2009 : 30) et les stages de vacances ont accueilli 123 enfants (2009 : 81). De plus, pour la 1^{ère} fois, des enfants ont pu découvrir les arts du cirque le temps d'une demi-journée dans le cadre de 5 passeports vacances en juillet.

Par ailleurs deux élèves sont passés professionnels. Actuellement, l'équipe d'enseignement se compose de trois moniteurs et d'une monitrice, ainsi que des monitrices assistantes (élèves adultes formées par l'ECL).

Statistiques

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	50.7%	(-1.6%)	108
Autres communes vaudoises			105
Total			213

Par rapport à 2009, on observe une augmentation de 9.2%.

Maisons de quartier

Maison de quartier de Chailly

L'association Maison de quartier de Chailly a tenu une assemblée générale le 9 septembre, puis une assemblée générale extraordinaire le 30 septembre. Elles ont enté-

riné des propositions de modifications des statuts de l'association. Par ailleurs, suite aux difficultés de gestion de la Maison, la décision a été prise d'engager un directeur. Ce dernier commencera en janvier 2011.

L'association a pour buts de :

- gérer une Maison de quartier ouverte à tous et pour tous,
- développer un ensemble de prestations et de projets socioculturels pour le quartier et ses habitants.

L'association œuvre à la mise en réseau et au soutien des partenaires, habitants, institutions et associations du quartier.

Maison de quartier de la Pontaise

Les commissions de construction et des utilisateurs se sont penchées sur l'affinage du projet et ont préparé les documents nécessaires à la rédaction de la demande de crédit de construction. Cette dernière a été adoptée le 9 novembre par le Conseil communal.

Les travaux de construction commenceront en avril 2011.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

MISSION

Assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de Direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions ;
- traitements du personnel (groupe traitements) ;
- factures fournisseurs et débiteurs (groupe factures) ;
- tenue de la comptabilité des établissements scolaires ;
- relations avec les autorités des communes voisines et celles du canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon.

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département des finances).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, notamment en matière d'organisation scolaire ou de prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure la calculation ainsi que le suivi du volet financier.

Organisation

Le bureau des traitements assure le service habituel des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Pour l'ensemble de la direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'280 et 1'786 pour le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le bureau des factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle d'environ 23'800 factures fournisseurs (+2.2%) et a émis environ 68'900 factures débiteurs (+11.9%).

C'est à ce niveau également qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la direction.

À la suite de la fusion du Secrétariat général et du Service de la jeunesse et des loisirs ainsi qu'au transfert des APEMS au Service d'accueil de jour de l'enfance, la comptabilité a élaboré et mis en place deux nouveaux plans comptables.

SECTEUR VACANCES

MISSION

- organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires.

Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées des APEMS et du secteur vacances des solutions d'accueil pour 52 semaines, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées FASL et CVAJ sont mandatées par le SJL pour mettre en œuvre les prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

1,2,3 vacances !

Pour donner plus de visibilité au développement des activités de vacances proposées par la Ville, les structures d'accueil se sont présentées au public du 3 au 15 mai dans le cadre du Forum de l'Hôtel de Ville. Quatre conférences et tables rondes ainsi qu'une dizaine d'animations ont agrémenté l'exposition. Cet événement mis sur pied par le secteur vacances a en outre permis aux acteurs de terrain de se rencontrer et de réfléchir à l'organisation et au contenu des offres de vacances proposées aux jeunes Lausannois.

Coordination de l'offre d'accueil vacances 7-15 ans au niveau lausannois

Initié par la cheffe de service en 2008, ce projet arrive à terme. Il réunit le SJL, la FASL et le CVAJ autour des objectifs suivants :

- développer une offre d'accueil globale, adéquate et différenciée en réponse aux besoins des enfants et des familles ;
- faciliter/simplifier l'accès aux activités pour toutes les familles ;
- harmoniser les tarifs, les informations, les conditions de formation et de travail du personnel d'encadrement ;
- anticiper l'évolution de la demande.

Le groupe de projet travaille dans l'idée que les compétences parentales, pour aménager tout ou partie des vacances des enfants sans l'aide de la collectivité, doivent être reconnues. Dans ce sens, il considère les activités de vacances de la Ville de Lausanne comme un complément aux vacances organisées dans le cadre familial. Le portail Internet www.lausanne.ch/jeunessevacances présente l'ensemble de l'offre. Chaque prestation est désormais détaillée par semaine, l'état des places dis-

ponibles est également indiqué. Une base de données extraite de ce portail permettra de vérifier l'équilibre entre l'offre et la demande.

Deux imprimés annuels sont également destinés aux familles. En 2011 ces documents, distribués dans les classes, prendront la forme de catalogues illustrés qu'il sera plus aisé de consulter en famille au moment d'organiser les vacances.

La réception guichet et téléphone du SJL a également été réorganisée pour répondre à un nombre accru d'utilisateurs. La coordination a observé que les activités en accueil libre (sans inscription) et de proximité confirment leur succès. À l'exemple du terrain d'aventure éphémère de la place du Tunnel, de Lausanne-sur-mer, de la Roulotte enchantée et des Places au soleil, elles sont souvent préférées par les plus grands. Les accueils à la semaine (camps, centres aérés) répondent eux à un besoin de garde pour les plus jeunes.

En 2011 une coordination permanente devrait voir le jour avec les mêmes objectifs d'anticipation, d'harmonisation et de développement des prestations, afin d'assurer l'adéquation de l'offre vacances lausannoise sur le long terme.

Forfait d'accueil 45 semaines APEMS + vacances

Cette offre, introduite à titre expérimental dès l'année scolaire 2009/2010, complète le contrat de 38 semaines APEMS par un accueil vacances de 7 semaines pendant les vacances scolaires dans trois structures d'accueil différentes. Elle s'adresse aux familles dont les parents ont une activité professionnelle et dont les enfants fréquentent l'APEMS entre 60 et 100% du temps d'accueil possible. La période d'essai de ce forfait 45 semaines prendra fin en août 2012. Les évaluations intermédiaires montrent qu'une formule plus souple (accueil vacances possible de 1 à 7 semaines) serait mieux accueillie par les familles.

Centres aérés urbains (CAU)

Il s'agit d'une formule d'accueil de proximité introduite en 2005. Facile d'accès et mobile, chaque centre aéré urbain accueille pendant les petites vacances douze enfants de 8h00 à 18h00 à l'APEMS du quartier, en privilégiant les activités de plein air, de découverte et les excursions. Leur capacité d'accueil a été encore augmentée d'environ 22% durant l'année, passant de 324 à 396 places.

Les CAU, présents sur les sites des APEMS de Coteau-Fleuri, Montriond, Malley, Jardins de Prélaz et Entre-Bois ont été étendus à 9 sites en octobre avec l'ouverture des CAU de Chailly, la Barre, Pierrefleur et Vanil-Chissiez. En 2011, les APEMS de Vers-chez-les-Blanc et de la Pontaise disposeront eux aussi d'un centre aéré urbain.

Plébiscitée par les familles, cette prestation poursuit son développement sur des périodes et dans des lieux où les centres d'animation socioculturelle de la FASL n'offrent aucune prestation équivalente. Durant l'année, les CAU ont comptabilisé 1'237 journées/enfants (l'unité journée/enfant représente 1 enfant présent pendant un jour complet).

Centre aéré de l'Arzillier

Ouvert six semaines en été dans les locaux des classes vertes à Épalinges, sa fréquentation totalisant 1'845 journées/enfants est en hausse de 18% par rapport à l'an

dernier, malgré le développement des autres activités de vacances.

Le M2 influence positivement le nombre d'inscriptions en facilitant l'accès des enfants à l'Arzillier : des moniteurs-trices sont présent-e-s aux stations pour accompagner chaque groupe à destination du centre aéré. Le métro améliore aussi la mobilité des groupes pour les activités en ville et au bord du lac.

En plus des activités et ateliers de sport, de jeu, de découverte et d'expression par petits groupes, les enfants ont pris part chaque vendredi à une grande fête réunissant tous les participants présents pendant la semaine.

Centres à la montagne

Les trois maisons de la Ville ont accueilli 3'881 enfants lausannois ainsi répartis :

- 70% en camps scolaires, soit 14'698 journées/enfants ;
- 28% en camps de vacances, soit 5'908 journées/enfants ;
- 1.3% en camps de musique (Orchestre des collèves et gymnases lausannois, de l'École sociale de musique et Banda des écoles), soit 258 journées/enfants ;
- 0.7% en séminaires et mises à disposition des maisons à des groupements lausannois.

Objectifs des camps scolaires

- contribuer à une bonne structuration du groupe classe par des activités collectives permettant aux élèves et enseignants de mieux se connaître ;
- sensibiliser les élèves à un environnement social, culturel, géographique et naturel différent, au moyen d'expérimentations pratiques, en lien ou non avec le programme scolaire.

Objectifs des camps de vacances

- offrir un cadre de ressourcement et de détente à l'enfant en vacances ;
- contribuer à son développement et à son épanouissement par des activités variées de plein air, de découverte, de sport et d'expression.

Pour ces deux types d'accueil, les équipes d'animation présentent un cadre et des règles de vie en collectivité basés sur le respect de soi, des autres et des différences.

La Barboleusaz à Gryon

L'intérêt pour les camps à la Barboleusaz auprès des enseignants et des familles se maintient. Tous les camps scolaires et de vacances sont complets.

Les enseignants sont nombreux à apprécier la formule proposée à la Barboleusaz malgré leur difficulté croissante à trouver des accompagnants : l'enseignant établit son propre projet de camp, l'animateur vient en soutien et le conseille pour les activités et les actes de la vie quotidienne du groupe.

Autres éléments marquants

- deux camps de vacances supplémentaires : aux vacances de Pâques et en été pour répondre à l'augmentation de la demande ;
- camps de vacances à thème : expression visuelle en juillet et expression théâtrale en août, avec l'engagement de moniteurs étudiants en art visuel et comédiens professionnels ;

- accueil de la Commission de gestion et des finances du Conseil communal lausannois en juin, accueil des parents à l'issue de deux camps d'été, visite des collaborateurs administratifs du SJL ;
- poursuite de l'élaboration par le directeur de la Barboleusaz d'un projet de nouvelle prestation de la Barboleusaz destinée à des classes connaissant des dysfonctionnements majeurs.

Les Chevalleyres à Blonay

Plus proches de Lausanne, les Chevalleyres sont particulièrement appréciés des plus jeunes enfants en vacances (6-8 ans) ainsi que des classes primaires durant les camps scolaires.

La large fourchette d'âges proposée pour les camps de vacances permet l'accueil de fratries, réduisant ainsi les problèmes de garde pour les parents qui travaillent.

Malgré un environnement s'urbanisant peu à peu, les Chevalleyres disposent de bonnes possibilités d'activités que les enfants ne peuvent pratiquer en ville (ski de piste et de fond, excursions, raquettes à neige, par exemple). Les sports et jeux d'équipe, le tir à l'arc et autres activités créatrices complètent l'offre de loisirs.

Autres éléments marquants

- « une semaine avec les ânes » : camp d'été organisé à Froideville par un animateur détaché des Chevalleyres. Ce camp supplémentaire a permis d'absorber la forte demande du début des vacances d'été ;
- accueil d'un groupe de quatre enfants malvoyants pendant le camp de vacances d'octobre ;
- visite d'une personne âgée de 76 ans ayant séjourné aux Chevalleyres en 1943-44 en tant qu'enfant réfugié : quelques instants forts de partage qui ont permis aux enfants de découvrir un pan de l'histoire des Chevalleyres.

Le Planemard à Château-d'Oex

Les enfants profitent des liens entretenus par le Planemard avec la population locale pour toutes les activités de découverte. Tant pour les camps scolaires que pour les séjours de vacances, l'équipe du Planemard développe également son offre d'activités en rapport avec l'environnement, le développement durable, les énergies renouvelables et la mobilité douce.

Les activités sportives et de jeux collectifs ainsi que l'expression artistique ont également une place importante.

La richesse de l'environnement local a favorisé le développement de camps à thème : avec des chiens de traîneaux, camps de théâtre et camps à la montagne avec initiation à l'escalade et à la spéléologie. Ces séjours de vacances s'adressent aussi aux 13-15 ans.

Autres éléments marquants

- inauguration du sentier didactique de la Laitemaire créé par les enfants et élèves, en collaboration avec les autorités, en utilisant les ressources locales ;
- plantation d'arbres avec les enfants sous la conduite du Service des parcs et promenades ;
- participation des enfants à la construction d'un mur en pierres sèches sur les hauteurs de l'Étivaz.

Passeport vacances

46 communes sont membres de l'association pour le passeport vacances de la région lausannoise (APVRL). La Ville est chargée de toute l'infrastructure administrative de l'APVRL, de la coordination, de la communication et de la logistique nécessaire à la mise en œuvre des 300 thèmes proposés.

Les activités présentées aux jeunes sont sélectionnées par le comité de l'APVRL en fonction de critères qualitatifs (enfant acteur et non consommateur, activités de loisirs favorisant le développement de l'enfant, découverte de métiers, de savoir-faire, de techniques d'expression, activités sportives et culturelles).

La totalité des frais de fonctionnement est répartie entre les communes au prorata du nombre de passeports vendus.

En plus de 30 ans d'existence, pas moins de 52'000 jeunes ont profité du passeport vacances pendant leurs vacances d'été.

Éléments marquants de l'édition 2010

- une baisse de fréquentation (-3.4%) par rapport à 2009 ;
- un regain d'intérêt pour le passeport « farniente » (+29%), donnant accès aux transports publics, piscines, musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, sans activités encadrées et proposé aux seuls 13-15 ans ;
- une utilisation accrue du site www.apvrl.ch par les jeunes pour la consultation des activités et l'inscription en ligne au moyen d'un login personnel ;
- une remise en question par l'assemblée générale du coût facturé par les transports publics à l'APVRL (Fr. 20.— par passeport vendu) et la pertinence de cette prestation en regard du nombre d'enfants possédant déjà un abonnement valable pendant les vacances.

Un projet de passeport vacances d'automne est à l'étude. Axé en grande partie sur la découverte de terrains professionnels, il s'adressera aux jeunes de 13 à 17 ans et sera mis en œuvre en 2011, à titre expérimental dans un premier temps et au bénéfice des jeunes Lausannois uniquement.

D'ordre général, on peut retenir des prestations de vacances 2010 :

- la confirmation d'un équilibre entre l'offre et de la demande : toutes les demandes des familles pour des prestations de vacances ont reçu soit une réponse positive soit une autre proposition aux mêmes dates ;
- la demande accrue des familles pour l'offre répondant à un besoin de garde de 8h00 à 18h00, en particulier pour les plus jeunes enfants de 7-9 ans ;
- la confirmation de l'intérêt des familles pour des formules d'accueil souples, proches de chez elles et de durée variable, à l'exemple des centres aérés urbains et de l'accueil libre des centres de la FASL.

Le Service de la jeunesse et des loisirs continuera en 2011 à suivre l'évolution des habitudes familiales dans l'organisation des vacances et développera les outils permettant de maintenir une offre qui tienne compte des besoins des familles, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

INITIATION CULTURELLE, SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION

MISSION

➤ gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique, découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, prévention, sous forme d'animations, d'initiations, de spectacles ou de visites.

Depuis de nombreuses années, Lausanne offre à ses écoliers des prestations qui contribuent à enrichir leurs connaissances en complément des programmes scolaires. Ces activités se sont diversifiées avec le temps. Elles peuvent être aujourd'hui regroupées en cinq catégories :

1. activités culturelles et découvertes lausannoises,
2. abonnement culturel,
3. sensibilisation à l'environnement,
4. découverte de l'environnement construit,
5. prévention.

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes enfantines, primaires et secondaires pour l'année scolaire 2009/2010. Un descriptif détaillé de ces prestations est disponible sur demande.

À la rentrée 2009/2010, les enseignants de l'établissement primaire de Prélaz — établissement pilote — ont été invités à consulter les brochures et à s'inscrire aux différentes activités proposées sur Internet. Cette nouvelle procédure sera renouvelée en 2010/2011, l'objectif étant à terme d'élargir cette procédure à tous les établissements.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET DÉCOUVERTES LAUSANNOISES

L'initiation culturelle offerte par la Ville aux élèves lausannoises s'est formellement mise en place au début des années huitante suite au vœu du Conseil communal de permettre à chaque élève de découvrir un spectacle et de prendre part à une animation théâtrale au moins une fois lors de chacun des cycles de la scolarité obligatoire.

Aujourd'hui, les objectifs des activités culturelles peuvent être résumés comme suit :

- préparer le spectateur de demain en le sensibilisant à l'extraordinaire offre culturelle de sa ville ;
- donner la chance à tous les élèves des classes lausannoises de découvrir les arts de la scène (musique, opéra, danse, théâtre, arts du cirque) par le biais de spectacles et d'animations-initiations de qualité.

À la rentrée scolaire, le programme d'activités culturelles a proposé :

- 22 spectacles de théâtre,
- 6 concerts et spectacles musicaux,
- 14 animations théâtrales,
- 1 animation de danse contemporaine,
- 2 animations de cirque,
- 7 découvertes lausannoises.

En marge de ce programme, une invitation à la première du film-entretien consacré à Mme Anne-Marie Im Hof-Piguet, *Dernière Juste parmi les Nations*, a été adressée aux enseignants des classes de 9^e année et une invitation au film documentaire *À l'ombre de la montagne*, de Danielle Jaeggi, a été proposée aux classes de 7^e à 9^e années.

On peut relever l'intérêt marqué par la majorité des enseignants pour ces activités puisque sur les 12'650 enfants scolarisés à Lausanne :

- 9'987 sont allés voir un spectacle (4'645 élèves des classes CIN à 4^e année ont en outre bénéficié d'un transport par bus spécial, commandé aux Transports publics lausannoises) ;
- 8'289 ont pris part à une animation théâtrale ;
- 3'823 ont participé à une découverte lausannoise.

Spectacles

Année après année, Lausanne permet aux élèves des classes enfantines, primaires et secondaires de découvrir la magie du spectacle et de s'initier à la vie culturelle au travers de représentations diversifiées et adaptées à leur âge. Il s'agit parfois de leur premier contact avec le monde du théâtre, de la danse ou du cirque. Les représentations ont lieu dans les théâtres lausannoises, dans les aulades des écoles ou dans les salles de classe.

459 classes ont assisté à un spectacle.

Initiation à la musique

Cette offre est destinée à faire découvrir aux élèves le monde de la musique classique. Cette année, un opéra, des ateliers lyriques et deux concerts de l'Orchestre de Lausanne (OCL) ont été proposés, dont *L'Histoire de Babar, le petit éléphant*, spécialement adaptée aux plus petits (1^{ère} à 3^e années primaires). À noter que les concerts de l'OCL et les initiations musicales du Sinfonietta sont offerts en plus d'un spectacle.

276 classes ont pris part à une initiation musicale.

Animations théâtrales

Les animations théâtrales sont traditionnellement offertes aux degrés primaires (1^{ère} à 4^e) et secondaires (5^e à 9^e).

Depuis la rentrée 2008/2009, des animations sont également proposées aux classes enfantines. Elles connaissent un vif succès. Depuis cette année, les plus grands (8^e-9^e) ont pu se rendre au Théâtre 2.21, qui leur a ouvert ses portes afin de leur faire découvrir le monde de la création.

426 classes ont pris part à une animation théâtrale.

Découvertes lausannoises

Depuis 2004, la DEJE propose aux classes lausannoises un programme de visites à thème dans le but de faire connaître aux jeunes habitants quelques-unes des particularités architecturales et urbanistiques de leur ville. Pour chaque découverte, une brochure pédagogique spécialement élaborée et régulièrement mise à jour est distribuée aux élèves.

Accompagnés d'un guide d'accueil du Mouvement des Aînés (MDA), les élèves ont découvert les parcs historiques de Mon-Repos et du Désert, la Cité et le centre-ville à travers les rues, les fontaines ainsi que la Cathédrale de Lausanne. Pour la deuxième fois, les classes pri-

maires (1^{ère}-2^e) ont été invitées à chercher les « animaux cachés » à l'intérieur de la Cathédrale, sous une forme adaptée à leur âge. Les élèves de 8^e et 9^e années ont eu l'occasion de mieux comprendre les institutions politiques lausannoises au travers d'une visite de l'Hôtel de Ville suivie d'un entretien personnalisé avec un-e conseiller-e communal-e.

Des classes de 8^e à 9^e années ont pu visiter la Haute École de Théâtre de Suisse Romande (HETSR) et voir les élèves comédiens en plein travail d'apprentissage. Une nouvelle découverte, la visite des orgues du temple de Saint-François, a été proposée pour la première fois aux classes de 7^e à 9^e années.

206 classes ont participé à une découverte lausannoise.

ABONNEMENT CULTUREL

Visant à faire bénéficier les élèves de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'abonnement est offert aux classes de 7^e à 9^e années. Les élèves peuvent assister à des représentations publiques en payant leur billet au prix unique de Fr. 8.—. Le Service de la jeunesse et des loisirs compense le manque à gagner qui en résulte pour les théâtres.

Cette démarche remporte chaque année un grand succès. Le choix des pièces est effectué par une commission composée de représentants des établissements secondaires, des théâtres et du Service de la jeunesse et des loisirs. 2'170 billets ont été vendus pour 24 spectacles. En outre, l'Opéra de Lausanne a permis à 460 élèves lausannois accompagnés de leur enseignant d'assister gratuitement aux répétitions générales de quatre opéras.

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Classes lausannoises

Depuis 2007, les services de la Ville proposant des activités de sensibilisation à l'environnement aux écoliers lausannois ont regroupé leurs prestations dans un même catalogue. Le Service de la jeunesse et des loisirs en assure la distribution aux enseignants, traite les inscriptions et établit les plannings liés à ces activités. Chaque classe peut participer à 3 animations/visites au maximum durant l'année scolaire.

Quatre nouvelles animations sont venues enrichir l'offre : *Vie des oiseaux en milieu urbain*, incluant une visite du pigeonnier de Saint-François (CYP2), la visite de l'*usine hydroélectrique de Lavey* (CYT-7^e-9^e) ainsi que les visites d'une *déchèterie de quartier* (CYP2) et du *Centre inter-communal de logistique (CIL)* de Malley (7^e-9^e).

965 animations/visites ont été offertes à 476 classes.

Classes des communes du périmètre GEDREL

Depuis l'année scolaire 2008/2009, l'essentiel de ce programme est proposé également aux classes des 11 autres communes du périmètre GEDREL (GEstion des Déchets de la REgion Lausannoise [Belmont-sur-Lausanne, Cugy, Épalinges, Étagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Morrens, Paudex, Pully et Savigny]) selon les mêmes modalités.

7 établissements sur 8 ont répondu à cette offre. 94 animations/visites ont été offertes à 64 classes.

DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIT

L'objectif de cette animation est de permettre aux élèves de comprendre de manière active et ludique comment leur quartier, leur ville, se sont construits et évoluent, qui en sont les acteurs, quelles sont leurs professions. La commune de Lausanne prend en charge financièrement ces animations menées par des architectes de la société lausannoise *tribu'architecture*.

20 classes enfantines et primaires ont bénéficié de cette prestation qui comprend différents modules adaptés à leur âge (présentations, diaporamas, visites et exercices pratiques).

PRÉVENTION

Spectacles de prévention

Le Théâtre Forum Association Le Caméléon a permis à 114 classes secondaires (2'075 élèves) d'assister à cinq spectacles interactifs ayant pour thèmes : le racket, la violence physique et psychologique entre filles en particulier, le sida, le tabagisme ainsi que la problématique du bouc émissaire.

Prévention des accidents par morsures (P.A.M.)

Introduite pour la première fois durant l'année scolaire 2003/2004, cette prestation suscite chaque année une forte demande. Pour des questions budgétaires et d'organisation, mais surtout de disponibilité des cynologues et des chiens, le programme est proposé en alternance aux classes des cycles initial et primaire. Destiné très pragmatiquement à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter !) en présence d'un animal, cet enseignement doit leur éviter de commettre une erreur dont on sait combien les conséquences sont dramatiques. Relevons encore que les parents peuvent assister à ce cours. Ceux qui l'ont fait ont souligné le profit qu'ils en avaient tiré, pour eux aussi.

123 classes CYP1 et CYP2 ont reçu un cours de prévention des accidents par morsures.

CULTES ET TEMPLES

MISSION

- assurer les engagements et les traitements du personnel des paroisses protestantes, l'entretien des lieux de cultes catholiques et protestants, les relations avec les paroisses catholiques et protestantes et les autres communautés religieuses, les autorités ecclésiastiques et celles des communes voisines.

Exécution des obligations légales

Les relations entre l'État et les confessions religieuses sont régies par deux lois. La loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'État et les églises reconnues de droit public (LREEDP) qui ne reconnaît à ce jour que l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud (FEDEC-VD) ainsi que la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'État et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRER).

Selon la LREEDP, en l'absence de convention particulière conclue entre la commune et les paroisses qui la composent, les communes doivent assurer l'entretien lourd, les frais d'exploitation et d'entretien courants, la rétribution des musiciens d'église, des sacristains et des concierges. Elles pourvoient également à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaires au culte. Pour Lausanne, ces engagements concernent 9 paroisses protestantes (22 édifices) et 11 paroisses catholiques (10 édifices), auxquelles s'ajoutent 3 centres œcuméniques (Bois-Gentil, Bourdonnette et Grangette).

Pour ce qui a trait à la LRCR, seule la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) bénéficie pour l'instant d'une reconnaissance officielle. Les communes vaudoises peuvent, par le biais de conventions, accepter de prendre en charge une part des frais de culte. C'est dans ce cadre que les 11 communes comptant plus de 10 membres actifs de la CILV au nombre de leurs citoyens viennent de conclure une convention pour cinq ans (2010-2014) afin de contribuer, chacune proportionnellement au nombre de fidèles, à une partie des frais d'entretien de la Synagogue.

La participation en diminution au culte du dimanche ainsi que le rééquilibrage de dotations entre l'EERV et l'Église catholique romaine dans le Canton de Vaud (ECVD) devrait amputer l'EERV de 35 ept d'ici 2025. Elle a amené le synode à entreprendre une vaste réflexion de repositionnement institutionnel et de planification stratégique. Cette restructuration nécessite que la Ville de Lausanne suive de près les orientations qui se dessinent et les décisions qui se prennent au niveau de l'EERV afin d'adapter les obligations légales en termes de mise à disposition des locaux ainsi que de prise en charge des musiciens d'églises et des concierges. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les conseils synodal, régional et de paroisse afin d'anticiper cette évolution et prévoir, si besoin, une réaffectation de certains lieux de culte ainsi que les conséquences sur le personnel d'église rétribué par la Ville de Lausanne.

Le contrôle systématique des travaux de conciergerie engagé en 2008 a débouché sur une révision complète des taux d'activité correspondant aux réelles obligations des communes.

En ce qui concerne l'église catholique, le catalogue des engagements communaux à l'égard des paroisses catholiques lausannoises a été approuvé en date du 15 juin 2009 par les paroisses et le secrétariat de la FEDEC-VD. Il a déployé ses pleins effets dès 2010. Désormais, la Ville assure les prestations en personnel, en entretien des bâtiments, en charge d'eau, d'électricité et de chauffage, en primes d'assurance, prestations couvrant exclusivement les obligations légales, c'est-à-dire la part correspondant au taux d'activité, au taux d'occupation des locaux, aux surfaces ou aux volumes dévolus à ces activités.

Entretien du patrimoine

Une subvention d'investissement de Fr. 2'447'000.— a été accordée par le Conseil communal en date du 23 novembre 2010 (préavis N° 2010/37) à la paroisse catholique Notre-Dame du Valentin pour restaurer l'enveloppe extérieure de la Basilique. Cette subvention coïncide avec le 175^e anniversaire de l'église.

Des travaux d'entretien lourd ont aussi été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux ayant

requis un effort budgétaire important, il convient de signaler la restauration de la charpente du clocher, du plancher et de la coiffe du beffroi du temple Saint-Laurent, le remplacement du tubage de la cheminée du chauffage et la réfection des façades de Saint-François. Vu l'urgence et la soudaineté, il a été nécessaire de recourir en partie à des crédits supplémentaires pour effectuer les travaux. Parmi les autres dossiers réalisés, nommons :

- Sévelin (prot) : remplacement de la conduite d'introduction eau et raccordement de la mise à terre ;
- Saint-François (prot) : sécurisation des passerelles d'accès au pigeonnier ;
- Saint-Matthieu (prot) : remplacement de la conduite alimentation chauffage, réfection des peintures ;
- Saint-Paul (prot) : réfection des peintures de la cage escalier en vue du 100^e anniversaire ;
- Bellevaux (prot) : remplacement de la barrière de la terrasse ouest sur deux côtés plus accès escalier ;
- Chailly (prot) : fourniture et pose d'une nouvelle barrière sur le mur extérieur est ;
- Sacré-Cœur (cath) : participation au nouvel orgue (acompte 9/10), assainissement et collecte d'eau pluviale ;
- Saint-Esprit (cath) : réfection et isolation de l'enveloppe (acompte 3/6) ;
- Saint-Etienne (cath) : achat d'orgue (acompte 2/4), de chaises, réfection des bancs ;
- Saint-Nicolas-de-Fluë (cath) : expertise énergétique et thermographique ;
- Saint-Rédempteur (cath) : restauration de 10 fenêtres de la nef.

Ces travaux ont permis de préserver des lieux de culte. Il convient de souligner enfin que même si les actes de vandalisme et de dommage au patrimoine (bris de vitraux, graffitis, tags, vols) ont diminué de plus de 50% par rapport à l'année 2009, ils restent néanmoins élevés.

Locaux paroissiaux

La collaboration entre les paroisses et les services en charge de l'accueil des enfants et des écoliers qui permet à 14 haltes-jeux, 15 APEMS et 1 ludothèque d'accueillir quotidiennement plus de 500 enfants se poursuit. Le plan de mobilité de la Ville de Lausanne a également été appliqué pour les places de parc des églises.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

MISSION

- développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques ;
- susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur ;
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance.

Événements marquants

4^e édition de Pousses Urbaines : « Tour à Tour »

L'urbanisme a été au cœur de l'édition 2010. Neuf groupes d'enfants issus de structures différentes (écoles, APEMS

et centres socioculturels) ont eu l'occasion de visiter le chantier des Halles sud à Beaulieu et de rencontrer les acteurs impliqués (architecte, ingénieur, entrepreneur, etc.).

Le point de vue des enfants ainsi que le compte-rendu de leurs découvertes ont été présentés sous la forme d'une exposition intitulée « Tour à Tour – regards croisés des enfants citadins sur la tour de Beaulieu ». Accueillie pendant une semaine au Forum d'architecture de Lausanne. Plus de 500 visiteurs ont vu cette exposition.

Conseil des Enfants

Trois nouveaux conseils ont pris forme : aux Bossons – Plaines-du-Loup, à Chailly et à Boisy. Avec Prélaz, quatre quartiers offrent désormais la possibilité de participer à un Conseil des Enfants aux enfants âgés de 7 à 12 ans.

Les modalités et la mise en œuvre de ces conseils résultent d'un partenariat entre les acteurs du terrain (animateurs socioculturels et associations de quartier) et les intervenants travaillant avec les enfants (APEMS et écoles).

De nombreux projets sont nés de ces conseils: organisation d'événements divers, rencontre avec le Service du logement de la Ville pour l'établissement d'une charte d'utilisation des espaces de jeux, rédaction d'un courrier exprimant le sentiment de danger lié à la circulation autour d'une école, participation aux démarches pour le réaménagement d'une place de jeux, etc. Au-delà de la réalisation de projets, ces séances mensuelles permettent également aux enfants d'exprimer et d'échanger avec leurs pairs sur des choses vécues.

Invités dans le cadre de l'exposition « 1, 2, 3 vacances » au Forum de l'Hôtel de Ville, des enfants des quatre conseils ont pris part à une table ronde ayant pour thème « Enfants en vacances : à vous la parole ».

Un pas vers l'autre

La mission de ce projet a été de rendre compte des actions valorisant la diversité culturelle menées au sein des structures d'accueil de l'enfance de la Ville. Des dizaines de professionnels et des centaines d'enfants de 3 à 12 ans ont pris part à cette démarche dont l'aboutissement a été une exposition ludique et interactive. Ouverte au public pendant 10 jours, 600 personnes (familles et professionnels de l'enfance/éducation confondus) y ont pris part. L'exposition a également accompagné la Caravane des Quartiers durant l'été.

Afin de laisser des traces durables de ce projet, une brochure a été éditée et distribuée à plus de 4'000 exemplaires dans les milieux concernés et un banc à l'effigie de « Un pas vers l'autre » a été construit par les ateliers de la Ville. Il sera installé dans différents quartiers lausannois en 2011.

Démarche UNICEF « Commune amie des enfants »

Lausanne a choisi d'adhérer à l'initiative de l'UNICEF visant à soutenir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au niveau communal. L'objectif de cette démarche est d'améliorer l'environnement des enfants. Son aboutissement consistera en l'obtention du label « Commune amie des enfants ».

Suite au questionnaire complété par les services de l'administration communale concernés, l'UNICEF a rendu son rapport d'évaluation en fin d'année. Le bilan de la

situation est très positif et Lausanne est vivement encouragée à déposer sa candidature pour l'obtention du label.

Jardin des Parents

Ce projet cantonal est piloté et financé par le Service de protection de la jeunesse. Inaugurés en 2009 dans quelques communes vaudoises, les Jardins de Parents proposent, sans inscription et contre une modique somme, des soirées de rencontres et d'échanges entre parents.

La délégation à l'enfance s'est efforcée d'élargir à toutes les familles une offre déjà proposée aux familles monoparentales. Après un travail de réflexion et de prospection réalisé en partenariat avec l'Association des Parents d'Élèves et l'École des Parents de Lausanne, deux lieux (la Maison de Quartier Sous-Gare et l'APEMS d'Entre-Bois) proposent dorénavant 8 ateliers par an.

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

MISSIONS

- développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation ;
- assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse ;
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse ;
- participer et appuyer les projets des 13-25 ans ;
- coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs, des animateurs de la PJB et du médiateur sportif ;
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes.

Activités spécifiques du délégué

Commission Inter-services Adolescence

Rencontres trimestrielles réunissant la Délégation jeunesse avec les services suivants : Ecoles primaires et secondaires, Parcs et promenades, Sports, Police (brigade de la jeunesse et observatoire de la sécurité), Assainissement ainsi que la Délégation enfance pour discuter des problématiques liées aux adolescents dans la ville et harmoniser les actions à mener.

Conférence romande des délégués enfance et jeunesse (CRDEJ)

Rencontre quatre fois par année des délégués romands, soit 16 personnes représentant 10 villes et 3 cantons.

Participation à différentes commissions

« Bus Pyjama » (Lausanne Région), « Toxicomanie » (Lausanne Région), « Night Life » (groupe de prévention sur les nuits lausannoises), « Étude de la consommation des jeunes en fin de semaine » (CHUV), Conseil des transports de la région lausannoise (TL), Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), séances du « Réseau Bellevaux », Projet « Estime de soi » (Addiction Info Suisse - ex ISPA).

Commission « Youth Participation » (Offenbach) et assemblée générale (Stuttgart) de l'Association interna-

tionale « Cities for Children » dont Lausanne est membre depuis cette année à l'initiative du SJL.

Mise en place de projets avec différents services de la Ville, dont le Service des parcs et promenades (aménagement de la jetée d'Osches pour les skaters inauguré le 14 avril, inauguration des places multi-jeux Pré des Druides et toit des TL de la Borde).

Locaux de musique

En septembre, 9 nouveaux locaux de musique aménagés au sous-sol de la rue de la Borde 49 bis ont été mis à disposition grâce à une collaboration avec le Service d'architecture. Avec l'apport de ce nouveau lieu, la délégation jeunesse gère dorénavant 28 locaux de répétition pour une cinquantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, world-music, etc.).

Conseil des Jeunes

En réponse à la motion de M. Antoine Verdon, « Pour la création d'un Parlement communal des jeunes » et au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts, « Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité », la Municipalité a décidé de mettre sur pied un Conseil des Jeunes, proposition acceptée par le Conseil communal en février.

Sous la houlette du délégué jeunesse, une campagne originale avec un personnage totalement décalé, « Jean-Michel Utile », a permis de faire connaître ce nouveau projet aux Lausannois. En plus de la traditionnelle campagne d'affichage, six vidéo-clips ont été réalisés et diffusés à la rentrée scolaire grâce aux nouveaux vecteurs de communication tels que Facebook et YouTube. Ces réseaux sociaux ont également contribué à recruter les 60 membres de ce nouvel organe.

La séance inaugurale s'est déroulée le 3 novembre dans la salle du Conseil communal en présence de différentes personnalités cantonales et communales.

En décembre, la deuxième séance a permis de lancer véritablement le Conseil en nommant un comité composé de 7 membres, en établissant les statuts du Conseil et en nommant diverses commissions dont une chargée de mettre sur pied une fête pour le passage à la majorité des jeunes Lausannois.

Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Dix projets de jeunes Lausannois ont été présentés à la Commission d'attribution composée de 6 jeunes, du directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et de la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs. Les sept dossiers suivants ont reçu une aide pour un montant total de Fr. 28'250.— : l'Orchestre « Quipaseparlà » (musique classique), « Soul Clap » (festival hip-hop), « Japan Impact » (manifestation sur la culture japonaise), « Festival Impetus » (musiques actuelles), « Les Enfants de Jean Brun » (événement funk), « Street & Bowl Contest » (roller), Festival « Music On Stage » (festival hard rock).

Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

Activités sportives

Comme confirmé depuis plusieurs années, la mise à disposition de salles de sport dans les quartiers est un bon moyen de combattre l'ennui et d'atténuer certaines ten-

sions. Il n'est plus à démontrer que le sport peut être un formidable outil de travail social et d'intégration.

Les jeunes peuvent s'adonner au basket, au football, au fitness, à différents arts martiaux ou au Parkour (art du déplacement urbain). Le concept s'appuie sur la libre adhésion des participants et favorise l'accès au plus grand nombre en limitant les contraintes de participation. D'octobre à avril, les TSHM offrent en moyenne 27 heures hebdomadaires dans différents lieux de la ville (Saint-Roch, Béthusy, Grand-Vennes, Montoie et dans les locaux de l'association Sport'ouverte). L'offre s'étoffe durant les vacances scolaires. Ces activités représentent 30 semaines d'occupation, soit quelque 1'100 heures annuelles, y compris durant les vacances scolaires. Par ouverture, entre 25 et 40 jeunes fréquentent ces activités gratuites.

Depuis leurs débuts en 2005, les TSHM constatent que les utilisateurs nés entre 1990 et 1995 laissent place peu à peu aux plus jeunes (1995-2000).

Ateliers d'Arts Urbains

Ces ateliers permettent dans un premier temps d'initier les jeunes au graffiti en leur offrant un espace d'expression. Dans un second temps, ils offrent aux TSHM la possibilité d'exercer un rôle préventif quant aux risques encourus par la pratique illégale de cette activité.

L'octroi de murs à la Voie du Chariot au Flon et dans le passage souterrain de Chauderon a permis aux TSHM d'organiser une nouvelle édition des Ateliers d'Arts Urbains durant les vacances de Pâques.

Interventions dans les quartiers

- Centre ville : Les TSHM ont augmenté leur présence au centre ville leur permettant ainsi d'être vus et reconnus dans différents lieux (Centre Métropole, Bel-Air, Flon-Ville, Montbenon, toit de la FNAC, place de l'Europe, etc.). Cette présence sur le terrain a permis de tisser des liens.
- Grand-Vennes : Depuis les problèmes rencontrés en 2008 et 2009 (incivilités, déprédations, intimidations et actes de violence), différentes actions ont été poursuivies durant l'année. Elles ont permis aux jeunes de donner une meilleure image d'eux-mêmes et de renouer le dialogue avec les acteurs du quartier. Toutefois, il faut rester attentif aux besoins et préoccupations des plus jeunes en maintenant une présence régulière afin de prévenir et d'éviter que le même schéma ne se reproduise.
- Belleaux : Les TSHM ont participé aux séances de réseau et de travail initiées par la déléguée à l'enfance ou le centre de loisirs. Ils ont de plus apporté leur soutien aux animateurs du centre de loisirs qui se sont retrouvés en sous-effectif durant l'année.
- Ancien-Stand : Suite aux nombreux problèmes rencontrés par des collaborateurs du Service des parcs et promenades avec certains jeunes du quartier (incivilités, déprédations et intimidations), un groupe de travail, composé de différents services de la Ville, du centre de loisirs de la Pontaise et des TSHM a décidé de réaménager le terrain de football et la place de jeux en intégrant les jeunes et les enfants à ces travaux de rénovation. Durant les vacances de Pâques, des ateliers de peinture et de réfection de la place de jeux ont été proposés aux adolescents et aux enfants. Le Service

des parcs et promenades a pris en charge la rénovation du terrain de football. Pour fêter la fin des travaux et permettre une meilleure cohésion dans le quartier entre les jeunes et les habitants, une inauguration officielle a été organisée lors de la Fête des voisins. Cette collaboration entre les TSHM et le centre d'animation a aussi donné lieu à des ouvertures d'une salle de sport pour les jeunes.

Actions préventives

- Fêtes de promotion : Parc Bourget – Esplanade de Montbenon : Depuis 2007, une action de prévention est menée durant les fêtes de promotions en collaboration avec le Service de santé des écoles et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Cette année, le public cible (collégiens et gymnasiens) a nettement diminué. Les personnes présentes étaient en très grande majorité de jeunes universitaires ou des HES ainsi que des familles ou des groupes d'adultes. Il semblerait que les habitudes aient changé. Le bord du lac ne ferait plus partie du rituel des fêtes de fin d'année scolaire. Ce constat a aussi été relevé dans le reste du canton (Riviera, La Côte, Nord Vaudois) par la FVA. Une réflexion sur la poursuite ou la modification de cette action sera organisée durant le premier trimestre 2011.
- Initiée en 2009 en collaboration avec le Service des parcs et promenades, l'action de nettoyage des espaces verts par des jeunes a été amplifiée. En effet, alors que l'opération s'était cantonnée à la période des fêtes de promotions, cette année, les jeunes ont aidé les jardiniers tous les week-ends de la période estivale tant au Bourget qu'à Montbenon.

Soutien individuel

Les TSHM sont de plus en plus sollicités pour des questions personnelles (formation, stage, apprentissage, logement, aide dans les démarches administratives, etc.). Les jeunes les considèrent comme des personnes de référence auprès de qui demander des conseils, rechercher du soutien, etc. Ces moments informels peuvent amener le jeune à formuler une demande plus concrète nécessitant que le TSHM s'implique dans son réseau ou qu'il l'accompagne vers le réseau le mieux à même de répondre à ses besoins.

Groupes de travail

- Travailleurs Sociaux de Proximité - TSP Vaud ;
- TSP-Femmes ;
- TSHM Romands ;
- projet « Le Pavé » (FASL) ;
- Bellevaux/Entre-Bois ;
- café-rencontres des structures d'insertion professionnelle, Lausanne ;
- journée de cours traitant du travail social hors murs durant la semaine de formation continue des brigades jeunesse de Suisse romande organisée par l'Institut Suisse de Police, Hérisau ;
- contributions à différents travaux de recherches (mémoires, masters, analyses de pratiques, etc.) sur les spécificités du travail social hors murs (EESP, UNIL, etc.).

Permanence Jeune Borde (PJB)

Des travaux de réaménagement ont été réalisés à la PJB : agrandissement de l'espace d'accueil (gain de 50%, soit de 25 m²) et rénovation d'une grande salle. Ces transformations ont permis aux deux éducateurs d'assurer dans de meilleures conditions leur prestation d'accueil d'enfants et d'adolescents de 7 à 25 ans.

Des animations variées ont été proposées aux enfants et aux jeunes de la Borde : confection de confitures, sortie à Vallorbe avec activité de pêche, visite d'un parc animalier, participation des adolescents à un grand tournoi de football organisé dans le cadre du projet la « Caravane des quartiers », sorties piscine, organisation de l'inauguration du terrain multisports de la Borde, participation aux travaux d'aménagement d'un nouveau studio musical au sous-sol de la rue de la Borde 49 bis et, activité phare de la PJB, atelier de cuisine réservé aux enfants et aux jeunes. Durant toute l'année, différents événements rythment cet espace d'accueil.

Médiateur sportif

Entré en fonction en mai 2009, le médiateur sportif articule son intervention autour de trois axes principaux :

- prévention : dans le but de faciliter l'identification de comportements à risque (violence, dépendances, racisme, etc.) et développer des stratégies de réponse ;
- médiation : afin d'intervenir en cas de crise et contribuer à la recherche d'une solution viable à la fois pour le jeune et pour le club ;
- orientation : pour aiguiller les jeunes vers des structures sociales en relation avec leurs difficultés et proposer aux formateurs-trices des modules de formation continue.

De nombreux clubs sportifs, principalement football et hockey, ont fait appel aux services du médiateur pour des interventions auprès de jeunes en difficulté (résolution de conflits, accompagnement social et soutien aux parents) et à des temps d'échange avec les entraîneurs.

Un colloque-séminaire intitulé « Le sport à l'épreuve de l'adolescence » a été organisé le 20 novembre à la Maison du Sport International - MSI, à Ouchy. Cette rencontre a permis à de nombreux professionnels et/ou intervenants sportifs d'être sensibilisés à cette thématique et de mieux connaître les activités offertes par le médiateur sportif de la Ville.

Par ailleurs, des projets de promotion de la santé et de prévention contre le racisme ont été présentés à différents membres de clubs lausannois (en collaboration avec diverses associations, dont la Licra).

INSTITUTION SOCIO-ÉDUCATIVE : CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT

MISSION

- accueillir, à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des adolescents-es âgés de 14 à 18 ans, en milieu fermé et pour de courts séjours, dans le cadre de peines et mesures de privation de liberté prises à leur encontre par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et autres cantons), ou l'autorité civile (Service de protection de la jeunesse, Office du tuteur général).

Fréquentation

La diminution pondérée des journées par rapport à 2009 est de 7,5%. Cependant, le nombre total de journées reste supérieur à la moyenne des 10 dernières années. Sur le plan qualitatif, on observe que la proportion entre filles et garçons reste remarquablement stable au fil des ans. De même, la répartition des différents régimes (détentions, gardes provisionnelles et observations) ne présente pas d'évolution significative et tout indique que cette situation devrait perdurer l'an prochain.

Entrées	2009	2010
Jeunes filles	120	150
Jeunes gens	350	328
Total	470	478

Journées	2009	2010
Jeunes filles	1'228	1'175
Jeunes gens	4'084	3'737
Total	5'312	4'912

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le projet de transformation importante du bâtiment, élaboré en 2009, est toujours étudié par les services cantonaux. Un positionnement de leur part concernant plus particulièrement les modalités de prise en charge financière est attendu pour le printemps 2011.

Les travaux de réalisation de la nouvelle structure « Post-observation » ont été entrepris dès le mois d'août. Ils devraient être achevés en février 2011.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives (notamment une recherche de longue durée portant sur l'analyse de l'impulsivité chez l'adolescent financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique).

Personnel

Comme l'an passé, l'équipe pluridisciplinaire du CPA est restée très stable puisqu'aucun mouvement n'a eu lieu durant l'exercice. Par contre, une partie de l'automne a été consacrée à la recherche du personnel nécessaire à l'encadrement de la future prestation de « Post-observation ».

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE

La Municipalité a décidé de regrouper les prestations d'accueil extrafamilial partiellement subventionnées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) sous une même entité opérationnelle et administrative. L'ancien Service de la petite enfance a accueilli le Secteur de l'accueil parascolaire (les APEMS-Accueil pour enfants en milieu scolaire) dès le 1^{er} septembre 2010 et pris la dénomination de : Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE).

MISSION

- proposer et développer à Lausanne la politique de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine ;

- garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficacité ;
- conduire, diriger et contrôler opérationnellement le Réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L).

PERSONNEL

Dès que l'on fait référence aux lieux d'accueil de jour de l'enfance, il est courant de songer en premier lieu au personnel éducatif. Logique, dans la mesure où il représente trois quarts de l'effectif total du service.

Toutefois, en faisant abstraction du personnel administratif qui occupe les bureaux de Chauderon 9, il reste encore un cinquième du service dont on parle peu. Bien que l'accueil ne s'effectue pas en internat, le service offre également des prestations d'hôtellerie : 11 cuisiniers (dont deux femmes), 24 aides de cuisine et 62 aides de maison s'activent en coulisse pour offrir un environnement logistique de qualité.

Huit centres de vie enfantine (CVE) et un APEMS produisent leurs propres repas. De plus, le CVE des Bergières fournit quotidiennement les repas au CVE des Jardins de Prélaz et à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Béthusy 16 (gérée par le CVE de la Cité). Enfin, grâce à des équipes performantes et à des infrastructures adaptées, les CVE de Montelly et des Bergières confectionnent également des repas pour trois garderies affiliées au Réseau-L : Primerose, Tivoli et Lucioles.

Personnel fixe et ept alloués selon plan des postes (sans apprentis)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre		
	n	ept	n	ept	ept alloués
APEMS	0	0.00000	179	91.44523	108.46199
CVE Ancien-Stand	36	26.08125	32	23.48750	26.0975
CVE Bellevaux	30	21.50000	31	22.40000	21.65
CVE Bergières	41	29.80625	41	29.38750	30.2175
CVE Bourdonnette	30	21.83125	33	23.50000	25.215
CVE Cité	26	19.57500	26	19.55000	19.7
CVE Grangette	30	22.52500	34	25.68750	26.8
CVE Jardins de Prélaz	20	13.99375	20	13.77500	15.8
CVE Montelly	52	39.41250	57	44.15000	46.05
CVE Valency	24	18.77500	24	18.67500	18.875
SAJE Chauderon	20	15.70865	27	21.05000	24.41
Total	309	229.20865	504	333.10773	363.27699

Apprentis

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	n	n	n
APEMS	0		2	
CVE Ancien-Stand	0		0	
CVE Bellevaux	0		0	
CVE Bergières	3		5	
CVE Bourdonnette	1		1	
CVE Cité	1		2	
CVE Grangette	1		1	
CVE Jardins de Prélaz	2		2	
CVE Montelly	1		1	
CVE Valency	1		1	
SAJE Chauderon	1		2	
Total	11		17	

Mouvements du personnel (sans apprentis)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauches	fin d'emploi
Total	78	35

Motifs des fins d'emplois

Décès	0
Démission	31
Retraite	2
Fin de contrat	1*
Invalidité	0
Licenciement	1
Suppression de poste	0
Total	35

*dont un ancien apprenti avec salaire pris en charge par le SPeL selon décision municipale du 8 juillet 2009, concernant les mesures en faveur des apprentis-e-s à la recherche d'un emploi fixe après leur apprentissage.

Stagiaires

Le service a accueilli 75 stagiaires au sein de ses structures tant dans ses centres de vie infantine que dans les APEMS dont :

- 18 en préalable,
- 22 en 1^{ère} année,
- 13 en 2^e année,
- 22 en 3^e année.

Principales causes d'absence en 2010

Causes	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Grangette	Montelly	J. Prélaz	Valency	Cité	APEMS
Maladie avec certificat	1'828.75	1'471.25	4'335.00	2'939.25	1'292.00	1'689.25	429.50	655.50	589.50	4'870.25
Maladie sans certificat	587.75	446.50	324.25	489.50	491.25	932.75	300.00	226.50	343.75	1'325.50
Enfant malade	65.25	140.00	175.00	82.25	154.50	211.50	58.00	35.25	27.25	142.00
Accident	209.75	598.75	261.50	227.75	227.00	579.00	188.50	92.50	0.00	980.75
Formation	216.75	498.00	692.25	192.25	460.25	1'094.75	712.00	164.75	321.50	3'591.25
Maternité	2'050.00	1'044.00	743.25	140.00	1'311.25	844.00	3'879.75	1'483.75	1'701.25	598.25
Congé non payé	476.75	250.00	33.25	895.50	177.50	270.50	316.25	758.50	902.50	29.50
Total en heures	5'435.00	4'448.50	6'564.50	4'966.50	4'113.75	5'621.75	5'884.00	3'416.75	3'885.75	11'537.50
<i>Total en ept</i>	<i>2.61</i>	<i>2.14</i>	<i>3.16</i>	<i>2.39</i>	<i>1.98</i>	<i>2.70</i>	<i>2.83</i>	<i>1.64</i>	<i>1.87</i>	<i>5.55</i>

REPOSITIONNEMENT SALARIAL DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION AVEC OU SANS ENCADREMENT HIÉRARCHIQUE DE PERSONNEL

Après deux années de négociations avec les partenaires sociaux, le SAJE et le Service du personnel ont proposé à la Municipalité la refonte complète du positionnement salarial des métiers de l'éducation avec ou sans encadrement. Les mesures suivantes ont été validées par la Municipalité et sont entrées en vigueur dès le 1^{er} septembre 2010 :

- réduire l'amplitude des fonctions concernées ;
- distinguer clairement le personnel sans formation pédagogique et le personnel qui entreprend une formation ;
- revaloriser le personnel éducatif avec une formation ES/HES pour être en meilleure cohérence avec les fonctions proches de la Ville ;
- positionner les titulaires de CFC dans une collocation identique à celle des autres certifiés de la Ville ;
- élargir l'amplitude de la classification du personnel éducatif sans formation reconnue.

PRÉAVIS, MOTIONS, INTERPELLATIONS, POSTULATS

Pétition

Dans sa séance du 25 novembre 2008, le Conseil communal a décidé de renvoyer à la Municipalité, pour étude et rapport, la pétition de Madame Lisane Lavanchy-Bräm et consorts, munie de 75 signatures, « Parents lausannois en colère — pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente ». Le préavis de la Municipalité est entre les mains du Conseil communal.

Postulat

Dans sa séance du 19 mai 2009, le Conseil communal a enregistré le dépôt d'un postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial ». La commission ad hoc s'est réunie le 27 octobre 2009 et, par 8 voix et 2 abstentions, a décidé de prendre ce postulat en considération. Le 13 avril 2010, le Conseil communal a décidé de renvoyer ce postulat pour

étude et rapport. Le Conseil communal devrait examiner la réponse de la Municipalité dans le courant du premier semestre 2011.

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE LAUSANNE (RÉSEAU-L)

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Deux ans du Réseau-L

Du 10 au 20 novembre, le Réseau-L a choisi de sortir de ses murs pour se présenter à la population et à ses partenaires.

En novembre 2008, le Réseau-L a été accepté par la Fondation d'accueil de jour du canton de Vaud (FAJE). Il a fallu deux ans au Service d'accueil de jour (SAJE) pour que les modalités définies dans la Charte fondamentale et mises en œuvre dans les conventions entre les institutions (IPE) et la Ville soient opérationnelles. Il a également fallu deux ans d'un travail de proximité et d'un engagement conséquent pour que toutes les institutions (employés et employeurs) travaillent dans un esprit où la collaboration, la coopération, le souci d'amélioration et de remise en question soient effectifs. La fête du Réseau-L a été organisée pour remercier chacun de son engagement et rendre visible le travail accompli.

Des milliers de chaussettes ont alors envahi l'espace public. Elles ont représenté les 6'600 enfants accueillis dans un lieu d'accueil de l'enfance lausannois. Elles ont décoré la toise et la plaquette de présentation des prestations du Réseau-L. Portées en cocarde, elles ont orné les vêtements des parents, des professionnels et des enfants qui se sont reconnus comme appartenant à cette « grande famille ». Elles ont illustré les panneaux d'identité de chacun des 113 lieux accueillant des enfants pour une ou plusieurs de leurs prestations. Elles ont soutenu les professionnels dans leur réflexion autour de leur métier. Par le biais du journal « Grandir à Lausanne » — distribué à tous les enfants accueillis dans le Réseau-L ainsi qu'aux élèves lausannois —, elles ont donné la parole aux enfants afin qu'ils évoquent les adultes qui participent à ces accompagnements. Sur la place Jean-Monnet, elles ont été peintes, transformées, enjolivées par les centaines de visiteurs qui ont bravé les frimas de novembre pour découvrir et échanger avec des professionnels sur toutes questions ou réflexions liées à ce réseau.

Grâce à l'engagement de chacun et par son esprit de proximité, la fête fut belle car elle a nourri des liens entre tous, elle a favorisé des sentiments d'appartenance, elle a contribué à faire croître l'estime de soi de chacun, petits et grands, par la reconnaissance et la rencontre.

Un pas vers l'autre

« Un pas vers l'autre » est un projet qui a favorisé une forte coordination entre deux directions de la Ville (Enfance, jeunesse et éducation ainsi que Sécurité sociale et environnement), quatre services et cinq membres du groupe de pilotage.

Certaines institutions de l'enfance (IPE) du Réseau-L ont participé concrètement à l'opération « Un pas vers l'autre » en proposant une action de dialogue interculturel menée avec les enfants dans leur lieu d'accueil et

en s'investissant dans la préparation de l'exposition qui a soutenu cette manifestation. Pour les professionnels qui s'y sont engagés, ce projet a concrétisé le pas vers l'autre qu'ils ont souhaité promouvoir puisque tous ont travaillé ensemble dans un esprit participatif engagé et dynamique.

Oups la Télé

Le projet « Oups la Télé » est un projet du Service de santé des écoles mené en collaboration étroite avec le secteur petite enfance du SAJE. Il s'agit d'un projet de prévention primaire qui vise à mener une action informative et préventive à l'intention des parents sur l'usage des écrans pour de très jeunes enfants (1-6 ans). Force est de constater aujourd'hui que les parents sont souvent démunis pour poser des limites claires et cohérentes face à l'insistance des enfants par rapport à l'usage des écrans. Ce projet entend donner l'occasion de mener une réflexion approfondie sur les nécessités éducatives afin de s'appuyer les uns sur les autres pour s'entraider à trouver des réponses et des moyens garantissant un équilibre entre une vision positive des apports des médias et leurs conséquences négatives en cas d'abus d'usage.

Deux expositions seront organisées en 2011 par le groupe de pilotage du projet, les responsables du programme « Booz yeux » ainsi que des équipes éducatives d'IPE du Réseau-L. Elles seront présentées aux parents et donneront des repères théoriques et éducatifs sur ce thème tout en encourageant une réflexion croisée entre tous les visiteurs.

1^{er} colloque parascolaire

Le 1^{er} colloque parascolaire intitulé « Autour de l'école, le temps des enfants : l'accueil parascolaire entre l'école et la famille » s'est déroulé le 4 juin au Casino de Montbenon. Cette journée de réflexion et d'échanges a été organisée à l'intention des professionnel-le-s, des politiques, des associations et des familles. Il s'est tenu devant un parterre de 350 participant-e-s. Les actes sont accessibles sur le site : www.lausanne.ch/APEMS.

Boum des APEMS

La traditionnelle Boum est destinée aux enfants de 4^e pour marquer le passage du cycle primaire au cycle secondaire. Pour cette 3^e édition, outre la Boum, 500 enfants ont assisté à un concert « live » de musiciens professionnels à la grande salle de Vennes. La découverte du milieu de la musique par les jeunes générations constitue une première dans le cadre des APEMS. Elle a rencontré un énorme succès.

Semaine et Fête du goût

Trois APEMS ont assisté à la confection de pâtés et visité trois boucheries lausannoises. Dans ce cadre, quelques enfants ont pris part, comme jurés, au concours du meilleur pâté vaudois qui a eu lieu le 25 septembre à la Place de la Palud.

Pousses Urbaines

Trois APEMS — géographiquement situés à proximité du projet de construction de la Tour de Beaulieu — ont activement pris part à l'événement de Pousses Urbaines intitulé « Tour à Tour » : visites du chantier et échanges avec des architectes, modélisation et création par les enfants d'un APEMS futuriste exposé au FAR.

SECTEUR PRÉSCOLAIRE

Plan de développement

Le 1^{er} janvier, le Réseau-L proposait 2'733 places d'accueil pour les enfants de parents lausannois de 4 mois à 6 ans et demi. Malheureusement, cette offre globale d'accueil a diminué de 61 places à la rentrée scolaire 2010/2011. Le CVE de l'AGELA a dû cesser son activité le 31 août 2010, l'État espagnol propriétaire des lieux ayant décidé de réorienter l'affectation des locaux. Le SAJE a recherché des solutions pour assurer la continuité de l'accueil des quelque 85 enfants lausannois sous contrat avec l'AGELA. Le 1^{er} août, tous avaient été replacés dans une structure du Réseau-L.

La Municipalité a poursuivi son plan de développement en créant 114 places supplémentaires :

- l'extension du CVE de Montelly par la création d'une UAPE de 24 places à l'avenue de Montoie 20 dès la rentrée scolaire 2010/2011. En 2008 et 2009, la Municipalité a fortement densifié les structures d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans et demi dans les quartiers du sud de la Ville (100 places en deux ans). Il s'agissait de compléter cette densification en créant des structures d'accueil pour les écoliers enfantins afin d'assurer une place en UAPE avant l'accueil en APEMS à tous les parents bénéficiant d'une solution de garde en nursery-garderie dans une structure du Réseau-L. Ce projet a fait l'objet d'une communication au Conseil communal et d'une demande de crédit supplémentaire 1^{ère} série ;
- la création d'une UAPE de 24 places au sein de la Fondation de l'asile des aveugles, plus précisément dans les locaux scolaires du Centre pédagogique pour handicapés de la vue (CPHV) à l'avenue de France 30. Ce projet a été concrétisé à la rentrée scolaire 2010/2011. Il a été financé par le solde de la subvention 2010 réservé à la garderie de l'AGELA et n'a pas nécessité de crédit spécial ;
- l'extension du CVE du Servan (quartier de Montchoisi) par la création de 22 places en nursery-garderie, exploitée depuis août ;
- la création d'une nursery-garderie de 22 places dans le nouveau quartier d'habitation en construction au chemin de Maillefer. Ce projet est porté par l'APEF. Il a vu le jour en décembre 2010 ;
- la création d'une nursery-garderie de 22 places au chemin du Signal en partenariat avec l'EMS de Bois-Gentil. Ce projet entame une collaboration avec les EMS fortement demandeurs. Il est géré par une association créée en 2010. Cette garderie ouvrira en janvier 2011.

Au total, ce sont donc 2'786 places qui étaient à disposition des parents d'enfants lausannois au 31 décembre.

Bureau d'information aux parents (BIP)

L'activité du BIP s'est à nouveau axée sur sa mission principale consistant à centraliser les demandes pour une place d'accueil extrafamilial avec la gestion de la Liste d'attente centralisée (LAC) au moyen du logiciel iCARE.

La tendance observée depuis la mise en place de la centralisation des demandes au BIP se confirme et le volume des tâches quotidiennes a encore augmenté par rapport à 2009.

Les contacts avec les parents sous toutes les formes (passages sur place, téléphones ou courriels) sont très nombreux (environ 6'500 contacts contre 6'000 en 2009, +8.3%). Le BIP reçoit en particulier un nombre croissant de visiteurs à la réception à l'étage T de Chauderon 9.

En résumé, le BIP a eu dans le courant de l'année :

- un nombre de nouveaux dossiers à traiter identique à 2009 (2'006 contre 2'027) ;
- plus de fiches à saisir dans le logiciel (3'279 contre 3'051 en 2009, +7.5%) ;
- plus de passages sur place des parents à la réception de l'étage T à Chauderon 9, (2'131, +16.6%) ;
- plus de correspondance par courriel (plus de 2'400 courriels traités, +25.1%). Ce grand nombre a d'ailleurs pu allonger le délai de réponse aux courriels des parents à certaines périodes de l'année.

Seule la permanence téléphonique, réduite à 3 matins, a enregistré un nombre d'appels des parents en légère baisse (2'686 contre 2'905, -7.5 %).

iCARE

Le logiciel de gestion des structures d'accueil a encore gagné en stabilité et fiabilité durant l'année. Seules deux mises à jour mineures et quelques patches correctifs ont été effectués.

Au rayon des principales nouveautés apportées par ces mises à jour, on peut relever :

- la mise en place d'une nouvelle table tarifaire (indexation de 6.5% depuis 1^{er} février) ;
- la possibilité de procéder à une recherche à choix multiples dans chaque liste déroulante de la liste d'attente centralisée (LAC) ;
- la mise en place de la facturation pour l'AMIFA (Accueil en milieu familial) ;
- un contrôle affiné lors de la création d'une nouvelle personne dans la base de données ;
- une révision du masque de recherche des personnes (nouveaux critères tri, affichage des résultats dans un nouvel onglet) ;
- l'impossibilité de modifier un revenu si celui-ci a déjà été pris en compte pour une facturation ;
- la possibilité de désactiver d'anciens groupes de placement inutilisés les rendant ainsi invisibles lors des recherches.

L'évolution du logiciel nécessite un travail de communication interne et externe important avec tous les partenaires : SAJE, SOI, entreprise informatique, délégué-e-s utilisateurs-trices, structures d'accueil, formateur. Cette tâche est grandement simplifiée grâce à l'apport de Flyspray, principale plate-forme d'échanges avec les développeurs d'iCARE. 66 tickets ont été créés, dont 36 ont pu être clos et 30 sont en travail, en accusé de réception ou en attente de mise en production (réalisation terminée).

L'accent principal de cette année a porté, comme prévu, sur le bouclage des spécifications du nouveau module BIP, qui n'avait pas été actualisé depuis 2005. Son introduction est programmée pour la prochaine version, au printemps 2011.

D'autres événements majeurs ont jalonné l'année, notamment la migration de la base de données vers Oracle 64 bits et le renouvellement du parc informatique (Start 2) qui ont nécessité des tests de compatibilité supplémen-

taires réalisés en collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique.

Enfin, événements plus « anecdotiques » à signaler, la participation du service à diverses manifestations, comme la fête traditionnelle (et annuelle) organisée par l'entreprise informatique en charge d'iCARE à Aarberg, un workshop à Berne, occasions de rencontres et d'échanges avec les personnes « derrière le logiciel », les utilisateurs-trices d'autres réseaux d'accueil de jour de l'enfance ou les représentants de l'accueil de jour de différents cantons.

Une réflexion approfondie sur le fonctionnement du BIP, la gestion de la liste d'attente centralisée et le processus d'attribution des places d'accueil a débouché sur un rapport-préavis en mains du Conseil communal.

Cellule socio-éducative

Pour renforcer les professionnels dans certaines situations très complexes, soutenir et identifier les ressources des directions et de leurs équipes, développer des projets divers en lien avec leurs missions, le Service d'accueil de jour de l'enfance a créé la cellule socio-éducative. Il s'agit d'un outil spécifique d'accompagnement, d'approfondissement et de questionnement. Par ses interactions avec le terrain, la cellule souhaite également renforcer les prestations du SAJE et apporter une plus-value à son fonctionnement institutionnel. Elle a aussi pour mission d'initier ou d'accompagner les actions visant à promouvoir, développer et consolider le Réseau-L dans son ensemble (usagers, collaborateurs, employeurs, politiques). La cellule est un levier permettant de développer un processus de qualité d'accueil perceptible par la satisfaction des familles, le renom des prestations, la satisfaction des professionnels et la reconnaissance politique.

Durant l'année, les professionnelles de la cellule socio-éducative ont construit, coordonné et accompagné plusieurs projets, dont ceux présentés brièvement dans ce rapport. Elles ont également répondu à de nombreuses sollicitations émanant des IPE sur des questions ayant trait à la vie institutionnelle et à son organisation, aux difficultés rencontrées par certaines familles ou aux questionnements des équipes éducatives.

Par les liens qu'il génère, le travail de la cellule participe à des mises en commun, des synergies, des projets et des réflexions qui servent à l'ensemble du Réseau-L et qui soutiennent le SAJE dans son domaine de compétences.

Halte-jeux subventionnées

Le Service d'accueil de jour de l'enfance subventionne 10 structures à temps d'ouverture restreint (TOR) aussi dénommées 'halte-jeux'. Elles sont organisées sous forme associative. Elles accueillent des enfants de 2,5 à 4,5 ans pour des durées d'une demi-journée, en principe uniquement durant les périodes scolaires. Ces lieux ont une capacité d'accueil de 10 à 15 enfants. Ils totalisant 146 places. Mises à part celles recourant à des dépannages occasionnels, environ 260 familles lausannoises sont régulièrement inscrites dans les halte-jeux.

L'année a été marquée par la pleine reconnaissance des halte-jeux par la FAJE. Les subventions FAJE ont pour buts :

- d'utiliser le potentiel offert par la complémentarité des missions des deux types de structures — à TOE et à TOR — et de renforcer l'accessibilité aux places d'accueil du réseau ;
- d'encourager les structures à TOR à appuyer les réseaux dans leur mission d'accueil d'urgence en prenant en charge des enfants dont les parents sont empêchés ;
- de valoriser les structures à TOR dans leur mission de socialisation, d'intégration et de prévention ainsi que dans leur rôle pédagogique.

À raison d'un forfait de Fr. 4.— par place offerte et par demi-journée d'ouverture, la subvention FAJE pour l'année s'est montée à près de Fr. 100'000.— pour les 10 halte-jeux. Également membre du Réseau-L, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) a vu ses deux structures TOR bénéficier de subventions FAJE pour un montant de Fr. 45'000.—. Le subventionnement de la FAJE en faveur des structures à temps d'ouverture restreint pour leurs prestations d'accueil lors d'empêchement des parents est cependant limité aux années 2010 et 2011. Un bilan de la situation sera présenté au conseil de fondation de la FAJE durant le 2^e semestre 2011.

Instauré en juin 2009, le cycle de rencontres trimestrielles entre les éducatrices et le service s'est poursuivi en 2010. Enfin, les 10 structures ont participé avec enthousiasme aux événements liés à la présentation du Réseau-L auprès du public lausannois.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Renforcement du personnel administratif et socio-éducatif

L'essor des structures parascolaires dont la gestion est centralisée à Chauderon a nécessité un renforcement en secrétariat et en coordination socio-éducative. Le secteur APEMS s'est doté d'un ept supplémentaire de secrétaire et d'un coordinateur socio-éducatif à 80%.

Politique de formation

En 2010, le secteur APEMS trouve parmi son personnel éducatif :

- 12 moniteurs-trices en formation en cours d'emploi de type CFC ASE-A et D dont 6 ont démarré en automne 2010 ;
- 2 éducatrices-trices en formation en cours d'emploi de type ES-HES ;
- 1 responsable en formation postgrade de gestion d'équipe de niveau CAS.

Adaptation des structures aux besoins

Le nombre d'enfants inscrits en APEMS dès la rentrée d'août s'élevait à 2'159, soit 50% des enfants lausannois scolarisés en cycles primaires et 108 inscriptions supplémentaires par rapport à l'an dernier.

Les APEMS offrent 1'596 places d'accueil. Dans le détail et par prestation :

- A (matin) : 480 (+24)
- B (midi) : 1'596 (+66)
- C (après-midi) : 852 (-72)

SECTEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Pour remplir l'obligation faite aux communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (2,3 ept). Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et à surveiller la qualité de la prise en charge des enfants. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des accueillantes en milieu familial (AMF), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile. L'établissement de la convention de placement au domicile des AMF s'effectue en présence des parents et de la coordinatrice de référence. Il renforce le suivi concernant les conditions d'accueil offertes.

Les coordinatrices employées du SAJE ont leur bureau à la rue du Valentin 12, siège de L'AMIFA. Elles travaillent en étroite collaboration avec la direction, l'équipe éducative du jardin d'enfants et la responsable de formation. Elles peuvent entretenir d'autres contacts avec les AMF qui viennent à quinzaine pour leur formation continue et offrir un regard complémentaire sur les enfants accueillis au jardin d'enfants.

Les coordinatrices ont aussi comme mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. L'enquête socio-éducative permet d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates en vue d'une éventuelle autorisation provisoire. Durant l'année, 44 personnes ont manifesté leur intérêt auprès de la structure de coordination.

La volonté commune du Réseau-L et de L'AMIFA de développer l'accueil extrafamilial ainsi que l'augmentation sensible du budget alloué devait permettre d'engager 10

AMF supplémentaires entre août 2010 et juillet 2011. Cet objectif n'a été que partiellement atteint. En effet, la priorité a été mise sur le remplacement des postes laissés vacants à la suite de 14 départs/démissions (déménagements, retraite, maladies, décès, etc.). L'absence prolongée d'une des coordinatrices au cours du deuxième semestre a entraîné une charge de travail supplémentaire pour ses collègues, limitant ainsi le temps consacré aux candidates.

En janvier, 104 AMF autorisées accueillait 285 enfants. En décembre, 100 AMF autorisées accueillait 285 enfants.

Les coordinatrices ont effectué diverses visites au domicile des AMF, soit :

- 217 visites annuelles et/ou conventions de placement ;
- 24 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans) ;
- 17 entretiens au domicile des candidates pour 7 autorisations provisoires délivrées (valables 18 mois). Sont comprises : 1 mise en conformité (candidate accueillant déjà des enfants avant autorisation) et 2 dénonciations (personnes accueillant sans autorisation).

Les coordinatrices ont été également sollicitées pour gérer des situations conflictuelles entre les parents et les AMF. Elles ont mené 33 entretiens dont 7 au domicile de l'AMF et 26 à L'AMIFA.

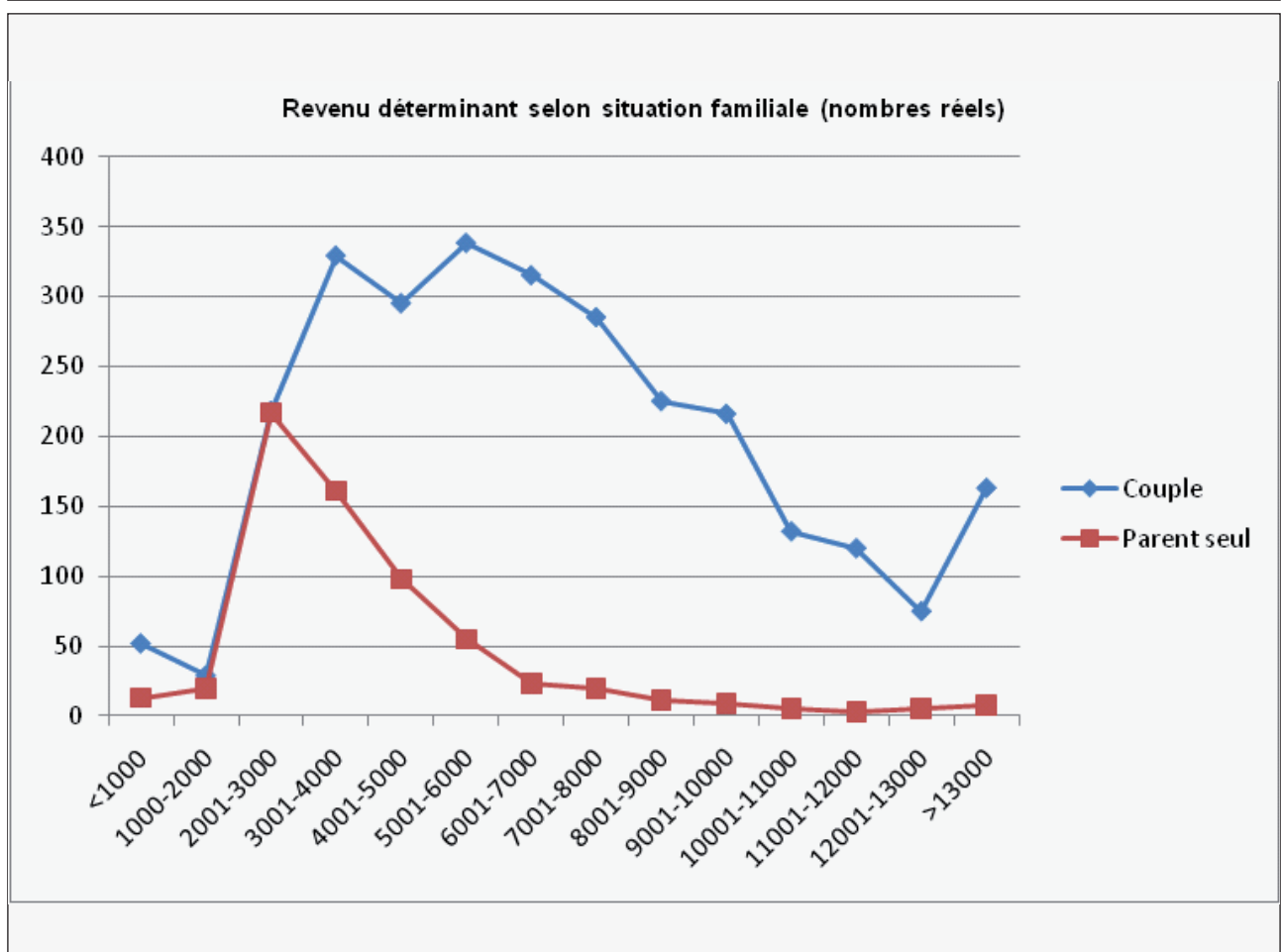
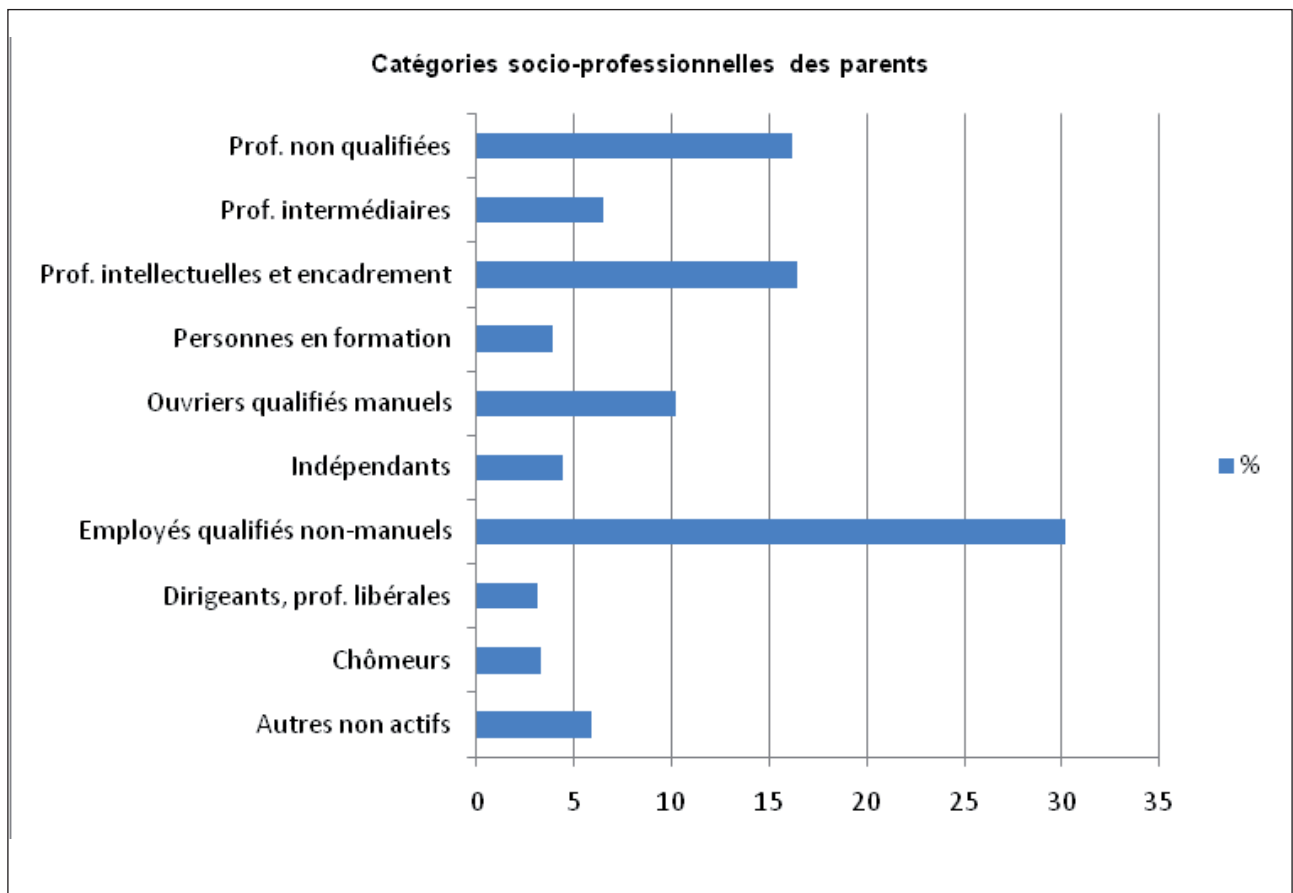
L'année sous revue confirme l'intérêt croissant de candidates potentielles. L'engagement temporaire d'une coordinatrice va permettre de mettre à nouveau la priorité sur l'évaluation de ces personnes et l'engagement de nouvelles AMF.

Statistiques

Secteur parascolaire

Progression des enfants en APEMS 2006/2010

Années	Enfants inscrits	Progression en %	Progression du nombre d'enfants inscrits	Capacité d'accueil			Taux de progression de la capacité d'accueil en %		
				Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
2006/2007	1'566	+ 12	+ 162	360	1'194	540			
2007/2008	1'752	+ 12	+ 186	360	1'356	672	0	+ 14	+ 24
2008/2009	1'925	+ 10	+ 173	432	1'494	804	+ 20	+ 10	+ 20
2009/2010	2'051	+ 4	+ 83	468	1'530	924	+ 8	+ 2	+ 15
2010/2011	2'159	+ 7	+ 108	480	1'596	852	+ 3	+ 4	- 8



Taux d'occupation

Catégorie A - Centres de vie infantine municipaux

Mandant	Occupation moyenne/12 mois	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
CVE Ancien-Stand	90.98	91.31	114.00
CVE Bellevaux	90.80	91.64	95.00
CVE Bergières	84.82	85.10	120.00
CVE Bourdonnette	85.81	86.51	106.67
CVE Cité	80.84	81.28	92.00
CVE Grangette	84.95	85.40	108.50
CVE Jardins de Prélaz	94.85	95.88	68.00
CVE Montelly	82.61	83.82	164.83
CVE Valency	91.39	92.76	82.00
Moyenne totale	87.45	88.18	(86.68 en 2009)

Catégorie B - Garderies et centres de vie infantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moyenne/12 mois	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
APEF Entre-Bois	91.04	91.63	68.00
APEF Madeleine	96.21	95.84	25.67
CPE	93.44	94.31	133.67
Chenille	90.11	90.27	86.00
Clos-de-Bulle	91.51	91.99	61.00
Collonges	91.22	92.48	54.00
Garderie de Primerose	86.82	87.70	22.00
Gardoche	85.83	86.69	44.00
Grattapaille	93.04	93.91	61.57
Les Koalas	92.58	93.06	22.00
Malley-Prairie	97.21	96.95	87.33
Ronde	111.81	112.51	22.83
Servan	88.73	89.56	99.73
Tournesols	111.64	112.44	34.00
Zig Zag Zoug	89.83	90.26	84.00
Moyenne totale	94.07	94.64	(90.31 en 2009)

Catégorie C - Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées

Mandant	Occupation moyenne/12 mois	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
Croquignole	99.78	99.71	37.00
CVE de Beaumont I	92.87	93.49	72.00
CVE de Beaumont II	87.37	88.65	106.80
Espace Enfance Vinet	85.90	86.83	44.00
Lucioles	77.09	77.94	40.50
Mandarine	97.55	97.21	22.00
Minibulles	95.77	95.36	22.00
MiniWatts - Alpiq	64.02	65.88	44.00
Polychinelle	120.53	121.11	79.00
Pouponnière Chailly	88.51	89.51	120.77
Pouponnière Marronniers	90.67	91.59	30.00
Tivoli	89.39	90.33	44.00
Moyenne totale	90.79	91.47	(93.14 en 2009)

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

MISSION

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire, en coordination avec les directions des établissements scolaires ;
- gérer les tâches transversales relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : fichier des élèves, inscriptions, centre de ressources pour élèves allophones, coordination régionale des ressources ;
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, gestion fiduciaire et gestion informatique ;
- assurer l'organisation et le soutien logistique au Conseil et aux Commissions d'établissements ;
- gérer les activités parascolaires directement liées aux activités scolaires : organisation et gestion des devoirs surveillés, gestion des réfectoires et encadrement, manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités parascolaires et pédagogiques (prêt d'équipement, fermes pédagogiques, orchestre et corps de musique, etc.) ;
- gérer les transports scolaires (abonnements de bus et Pédibus) ;
- gérer les infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations ;
- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel.

À cet effet, le service compte une direction, qui comprend notamment la gestion des tâches administratives transversales, et trois Secteurs : le *Secteur scolaire*, le *Secteur parascolaire* et le *Secteur bâtiments*. Le Secteur scolaire est placé sous la responsabilité directe du chef du service, l'adjoint au chef de service est responsable de la gestion financière et des RH, deux adjointes sont responsables du Secteur parascolaire et un adjoint est responsable des bâtiments.

PRÉAMBULE

L'année aura été marquée par quatre dossiers centraux pour le Service des écoles et la DEJE en général :

- la rédaction d'une réponse très détaillée à l'importante consultation lancée par le Département cantonal de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire. Pour Lausanne, les enjeux sont importants à plusieurs niveaux : celui de l'avenir des structures des établissements scolaires qui pourrait découler de la nouvelle loi, celui du rôle des communes en général et de la Ville en particulier dans la gestion et l'organisation générale de l'école, celui de la coordination entre le service communal et les établissements scolaires, celui du développement de l'accueil parascolaire, celui de l'encadrement socio-éducatif des élèves au comportement probléma-

tique ou celui de l'enseignement aux élèves allophones. De nombreux éléments relevés notamment par la Ville ont été totalement ou partiellement pris en compte dans le texte final du projet de loi qui sera débattu au Grand Conseil au printemps 2011 ;

- le démarrage du fonctionnement du conseil et des commissions d'établissements, qui a généré plus de 50 séances réparties dans les douze établissements et permis à ces nouveaux organes de la vie des établissements scolaires de prendre leurs marques dans un esprit constructif ;
- la mise en œuvre, pour la rentrée 2010, de la nouvelle politique des transports scolaires qui s'est traduite par l'abaissement à 1 km de la distance donnant droit à un abonnement gratuit et par l'octroi d'un bon de réduction de 50% pour les autres élèves et les jeunes de 16 à 20 ans ;
- l'étude et la rédaction d'un rapport relatif à l'état des lieux et à la définition des principaux axes et des enjeux du développement d'une école à journée continue offerte à tous les élèves de la scolarité obligatoire, ce rapport servant de base à un préavis de demande de crédit d'étude que la Municipalité traitera en janvier 2011.

L'année aura été également marquée par l'implication importante du service dans l'étude de la planification des besoins en matière d'équipements scolaires futurs des différents pôles de développement de la Ville : quartier des Fiches, écoquartier des Plaines-du-Loup, développement des Vernands, développement des Prés-de-Vidy, etc.

ORGANISATION ET PERSONNEL

Personnel fixe et ept alloués selon le plan des postes (sans apprentis)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre		ept alloués
	n	ept	n	ept	
Total	437	182.279	424	179.667	184.677

La diminution de l'effectif global est principalement due aux fluctuations qui interviennent entre décembre et janvier pour les surveillants de devoirs. Pour cette fonction, les titulaires sont engagés au titre d'auxiliaire pendant quelques mois avant de bénéficier du statut de personnel fixe. C'est ainsi que 20 postes de surveillants de devoirs, soit l'équivalent de 2.2 ept, seront régularisés pour le 1^{er} février 2011.

Apprentis

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total	1	0

Le service accueille en permanence 5 apprentis du pool des apprentis géré par le Service du personnel.

Mouvements du personnel (sans apprentis)

Total	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauche(s)	fin(s) d'emploi
Total	25	26

<i>Motifs des fins d'emploi</i>	
Décès	0
Démission	12
Retraite	9
Fin de contrat	0
Invalidité	0
Licenciement	1
Suppression de poste	4
Total	26

Personnel administratif

- 19 personnes travaillent à Chauderon,
- 45 personnes (secrétaires et bibliothécaires) sont rattachées aux directions des 12 établissements scolaires.

Personnel d'entretien et réfectoires

- 68 concierges et 122 nettoyeuses,
- 11 cuisinières ou aides de cuisine.

Devoirs surveillés et divers

- 148 surveillants-tes de devoirs scolaires,
- 2 animateurs et 2 fermières pour les fermes pédagogiques,
- 2 maîtres nageurs,
- 8 responsables des corps de musique : Orchestre des collèges, Banda et Fifres et Tambours.

Personnel auxiliaire

Le service fait chaque année très largement appel à du personnel auxiliaire, soit pour un travail de courte durée, soit pour des activités à un taux très faible. Il s'agit en particulier de remplacements de surveillants de devoirs et d'aides au nettoyage des bâtiments scolaires durant l'été. Pour l'année sous revue, le nombre de personnes engagées s'est élevé à 522, réparties de la manière suivante :

- 105 surveillants de devoirs,
- 417 nettoyeuses et nettoyeurs.

PRÉAVIS ET INTERPELLATIONS

- Groupe scolaire de Béthusy : construction d'une salle de gymnastique et d'un Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Demande d'un crédit d'étude (extension du compte d'attente). Ce préavis a pour objet une demande de porter de Fr. 350'000.– à Fr. 1'166'000.– le compte d'attente ouvert par décision municipale du 25 juin 2008. Cette demande de crédit sera soumise au Conseil communal au début 2011.
- Réponse à l'interpellation Claude-Alain Voiblet intitulée « Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville ? ».
- Réponse à l'interpellation Longchamp intitulée « École à journée continue : où en est-on ? ».

ORGANISATION DES CLASSES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

La Conférence régionale de Lausanne rassemble les directeurs des établissements et le chef du service. Elle reste l'organe central de conduite des écoles lausan-

noises. Elle permet de gérer avec efficacité l'enchevêtrement important des tâches liées à la gestion de l'école obligatoire. Les modalités de délégation au Service des écoles de tâches cantonales telles que l'accueil des élèves arrivant à Lausanne, l'organisation générale des classes et les tâches transversales liées à la scolarité sont particulièrement adéquates et donnent satisfaction tant aux instances communales qu'aux directions des établissements scolaires. Le développement de l'accueil parascolaire, en application de l'article 63a de la Constitution vaudoise, va encore renforcer la nécessité de pérenniser la convention qui lie l'État à la Ville de Lausanne dans le domaine de la gestion coordonnée de la scolarité obligatoire.

Accueil des élèves allophones

Le centre de ressources pour élèves allophones (CREAL) continue à jouer un rôle central dans le domaine de l'accueil des élèves migrants, de leur inscription et de leur intégration dans les classes. La rentrée a vu l'arrivée d'un nombre record d'enfants allophones, ce qui a nécessité l'ouverture de classes supplémentaires au lendemain de la rentrée scolaire. Le rapprochement avec la direction pédagogique de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) se poursuit.

Informatique de gestion

Suite à l'échec définitif d'un nouveau système d'information pour les établissements de formation lancé en 2006 par le DFJC (SIEF), la Ville de Lausanne a dû trouver par elle-même une solution pour assurer la gestion coordonnée des élèves et des classes, en collaboration avec les directions d'établissements scolaires lausannois. À cet effet, l'outil de gestion scolaire cantonal appelé LAGAPES (Logiciel d'Aide à la Gestion Administrative et Pédagogique des Établissements Scolaires) a été repris et adapté à une gestion coordonnée des établissements scolaires grâce à l'évolution du logiciel FileMaker Pro. Cet outil a permis d'assurer les rentrées 2009 puis 2010 et l'existence d'une base de données centrale pour tous les élèves lausannois, malgré la désactivation de l'ancien logiciel lausannois de gestion des élèves et des classes qui datait de 1984. La qualité de cette adaptation a permis au DFJC de reprendre cette nouvelle version de LAGAPES pour la gestion de l'ensemble des établissements scolaires du canton. Un mandat a été attribué aux développeurs de ce produit pour en garantir la consolidation et la sécurité, afin d'assurer la gestion de la préparation de la rentrée et la gestion des élèves et des classes lausannoises.

Classes vertes

Cette structure, née des anciennes classes lausannoises dites « de plein air », permet la prise en charge d'élèves nécessitant un encadrement éducatif particulier et leur maintien dans l'école régulière malgré d'importantes difficultés psychosociales ou de comportement. 60 à 70 élèves primaires et 30 élèves secondaires font leur scolarité respectivement au collège de l'Arzillier (6 classes) et dans les classes du Signal (3 classes). La formule imposée en 2007 par le Canton d'un remplacement des enseignants par des moniteurs pour les moments périscolaires (principalement les transports et les repas de midi) s'est

révélée inadéquate malgré l'important soutien apporté aux moniteurs non professionnels engagés pour assurer cet encadrement. Depuis la rentrée scolaire, les enseignants ont repris la totalité de l'encadrement des élèves. L'autorisation du Service de l'enseignement spécialisé pour le financement de ce type de prise en charge est octroyée jusqu'à la rentrée 2012. Mission a été donnée à un groupe de travail de construire un nouveau projet de prise en charge socio-éducative de ces élèves présentant pour la plupart à la fois des difficultés scolaires et de comportement. Ce groupe de travail a décidé d'élargir la problématique non seulement à l'avenir des classes vertes, mais à l'ensemble de l'encadrement socio-éducatif dans les établissements scolaires. Une décision pour la suite devrait intervenir dans le courant 2011.

SECTEUR PARASCOLAIRE

DEVOIRS SURVEILLÉS

Devoirs surveillés dans les cycles primaires

- Ressources humaines : Les 5 établissements primaires lausannois ont accueilli 195 groupes de devoirs surveillés auxquels ont participé plus de 2'200 élèves. Si on inclut les remplaçants, le personnel assurant cette prise en charge périscolaire représente plus de 200 surveillants de devoirs. Les nouveaux surveillants de devoirs bénéficient d'une formation de base. Trois sessions ont en outre été organisées afin de permettre aux personnes de se perfectionner. Des ateliers de français et maths ont été mis sur pied et plusieurs séances de formation continue ont eu pour objet la gestion de la classe. Les séances de formation de fin d'année scolaire, animées par un professeur de la HEPL, étaient consacrées à la compréhension et la gestion des émotions avec les élèves.
- Fréquentation : À la fin de l'année, 2'266 élèves suivaient les devoirs surveillés, ce qui représente plus de la moitié (51.3%) des élèves du CYP. La moyenne des élèves était de 11.6 par groupe et la proportion d'élèves fréquentant les devoirs surveillés en étant inscrits en APEMS l'après-midi était de 45.7%.

Répartition selon les établissements

Établissements primaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Floréal	411	47.7	37
Prélaz	489	50.9	44
Mon-Repos	450	48.0	34
La Sallaz	346	45.3	27
Entre-Bois	570	64.2	53
Total	2'266	51.3	195

Devoirs surveillés au cycle de transition (5^e-6^e)

De nombreux surveillants de devoirs ont participé aux conférences organisées dans le cadre de la formation des surveillants du primaire sur les thèmes de la discipline, de l'autorité, de la gestion de conflits ainsi que sur les stratégies d'apprentissage et la gestion de la classe.

- Fréquentation : À la fin de l'année, pas loin de 500 élèves étaient inscrits aux devoirs surveillés dans l'un des 10 collèges secondaires dans lesquels ils sont organisés. La moyenne d'élèves par classe a diminué ces dernières années. Elle est actuellement de 10.8. Sur l'ensemble, le nombre d'inscriptions est stable ainsi que le pourcentage des élèves des classes CYT fréquentant les devoirs surveillés qui est de 23.8%.
- Répartition selon les établissements

Établissements secondaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Belvédère	74	22.5	7
Bergières	62	18.7	5
Béthusy	54	18.1	6
Élysée	41	15.0	3
Villamont	89	25.8	9
C.F. Ramuz	113	46.7	10
Isabelle-de-Montolieu	64	24.2	6
Total	497	23.8	46

Études surveillées en 7^e-9^e

L'ÉTUDE mise sur pied en collaboration avec l'établissement de C.-F. Ramuz comptait, au 31 décembre, 95 élèves (53 en 2008, 59 en 2009) dont la participation varie de 1 à 3 jours par semaine, en fonction de leur horaire scolaire. Les jeunes sont accueillis dans le réfectoire d'Entre-Bois, dont les proportions garantissent suffisamment de place tout en offrant un espace clair et ouvert. Une salle attenante au réfectoire est également à disposition pour offrir un local plus silencieux. Cinq moniteurs peuvent répondre aux demandes des élèves concernant leurs devoirs. Ils développent également des conditions favorisant l'échange et stimulant la motivation à rester inscrits à l'ÉTUDE.

Depuis la rentrée 2009, l'établissement de Villamont, pour son école de Saint-Roch, organise des devoirs surveillés en 7^e-9^e, structure nommée *AFTERSCHOOL*. 45 élèves y sont inscrits (22 en 2009). Leur participation varie également de 1 à 3 jours en fonction de leur horaire. L'encadrement des élèves est assuré par deux moniteurs engagés par le Service des écoles et par 3 enseignants au bénéfice de périodes attribuées par le DFJC dans le cadre du projet « équité ». Les enseignants sont présents un jour par semaine.

Dans les 2 lieux concernés, une collation est servie aux élèves avant de commencer les devoirs. Le Service des écoles assure la gestion administrative de ces 2 structures, recherche des moniteurs et collabore à la réflexion des établissements sur les modalités de fonctionnement. Ces deux structures pourraient constituer un « modèle » de fonctionnement pour construire le développement de la prise en charge parascolaire au secondaire, à Lausanne.

RÉFECTOIRES

Le nombre de repas confectionnés durant l'année scolaire 2009/2010 a légèrement diminué (3.8%). Cette diminution a été plus particulièrement enregistrée dans les réfectoires de Béthusy et de l'Élysée.

Établissement	Nb de repas servis
Arzillier	10'436
Belvédère	4'686
Béthusy	10'651
Coteau-Fleuri	2'044
Élysée	17'032
Entre-Bois	41'502
Gd-Vennes	2'149
Rouvraie	3'143
St-Roch	1'921
Signal	5'033
Villamont	--
Total	98'597

Il est à noter que, mis à part pour l'Arzillier qui concerne des élèves primaires, les chiffres ci-dessus concernent les réfectoires secondaires. Ils ne fournissent aucune indication sur le nombre réel de repas servis aux élèves secondaires. En effet, trois réfectoires, Béthusy, Élysée et Entre-Bois, confectionnent des repas servis en APEMS. Une enquête plus approfondie sera menée dans le cadre de l'étude à réaliser pour le développement de l'école à journée continue. Elle permettra d'obtenir un tableau précis et complet du fonctionnement, de la fréquentation et des coûts des réfectoires secondaires.

Mise à disposition de locaux

Plus d'une centaine de locaux sont utilisés chaque semaine par 17 communautés étrangères pour des cours de langue et culture d'origine.

Pour l'année 2010/2011, les 57 salles de sports (gymnastique, rythmique et piscines) enregistrent chaque semaine près de 500 occupations différentes par des associations sportives locales.

Les infiltrations d'eau dans le sol de la salle de gymnastique de Boissonnet nécessiteront d'importants travaux d'assainissement durant toute l'année scolaire 2010/2011. La totalité des cours de gymnastique ainsi que les locations par les sociétés sportives ont été déplacées dans d'autres salles de la Ville.

Plan de mobilité — Stationnement dans les bâtiments scolaires

Le Service des écoles primaires et secondaires assure la gestion des 751 places de parc réparties dans 43 bâtiments scolaires. Ces places sont louées, en rotation, aux enseignants et aux employés communaux des autres services de la DEJE et d'autres services de la Ville (Routes et mobilité, Parcs et promenades, Bibliothèque municipale) travaillant dans les bâtiments concernés.

Les conséquences de l'effet du plan mobilité se sont poursuivies. La tendance à la diminution de l'usage des places de parc s'est confirmée : 621 autorisations ont été délivrées contre 635 en 2009, soit une diminution de près de 30% par rapport à 2008.

Transports des écoliers

La rentrée scolaire 2010/2011 a vu la mise en œuvre du nouveau mode d'attribution des abonnements Mobilis pour les élèves et les jeunes Lausannois, conformément à la décision du Conseil communal d'octobre 2009. Dès la rentrée scolaire du mois d'août 2010, tous les élèves de la 3^e à la 9^e année scolarisés dans les établissements

publics lausannois et domiciliés à plus de 1 km de leur collège ont droit à un abonnement de bus gratuit. Les autres enfants ainsi que les jeunes Lausannois de 11 à 20 ans reçoivent un bon de réduction de 50% pour l'achat d'un abonnement annuel Mobilis.

Le périmètre déterminant l'attribution des prestations est basé sur une distance de l'ordre de 1 km autour du bâtiment scolaire. Il est défini par le cheminement piétonnier le plus court entre le domicile et le bâtiment scolaire en tenant compte de la topographie et d'un découpage logique des quartiers.

Un règlement fixant les principes d'attribution a été élaboré et mis à disposition du public sur le site Internet de la Ville. Le premier semestre de l'année a permis de finaliser la mise au point des zones d'attribution et de tester les données calculées par le logiciel TELEATLAS avec le Service d'organisation et d'informatique et celui du Cadastre et de la coordination.

La répartition des attestations et des bons de réduction s'établit de la manière suivante :

Attestations Mobilis

	Envoyées	Utilisées	Taux d'utilisation
Élèves primaires	414	364	88.0%
Élèves secondaires	2'939	2'711	92.0%
Total	3'353	3'075	91.7%

Bons de réduction 50%

	Envoyés	Utilisés	Taux d'utilisation
Élèves secondaires + Jeunes	9'893	4'124	42.0%

Dans le cadre du préavis, il avait été prévu que la totalité des élèves concernés feraient usage de l'attestation et que 50% des bons seraient utilisés. On peut donc considérer que les résultats de cette première opération sont conformes aux prévisions.

D'une manière générale, cette opération a reçu un très bon accueil auprès de la population. Seuls quelques litiges sur la détermination des zones d'attribution ont été enregistrés.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENTS LAUSANNOIS

Le Conseil d'établissements lausannois, instance instaurée par le Conseil communal lors de l'adoption du règlement du Conseil d'établissements en avril 2009, a tenu sa première séance le 18 février. Une deuxième séance a eu lieu le 13 octobre. Le Conseil est composé de 48 membres issus des 12 commissions d'établissement (chaque commission déléguant 4 représentants) ainsi que des 12 directeurs des établissements scolaires lausannois. Il est présidé par le directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Les commissions sont quant à elles composées de 20 membres. Elles ont siégé 4 fois. La communication entre l'école et les parents, particulièrement les parents allophones, est au centre des discussions. De nombreuses informations sur le fonctionnement de l'école et du parascolaire sont transmises à la demande des participants. Le site www.lausanne.ch/ met à disposition les ordres du jour et les procès-ver-

baux de l'ensemble des séances ainsi que les listes des membres. Le Service des écoles assure les tâches administratives et la mise à jour du site Internet. Des séances de coordination sont organisées avec les présidents des commissions.

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉS

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines s'est déroulée le mercredi 23 juin, celle des classes primaires le 30 juin. C'est le canal météo info qui a transmis des reflets filmés des deux manifestations pour remplacer la diffusion par TVRL.

L'activité encourageant les élèves de 4^e à participer ensemble à un défi sportif a été rééditée. Elle a pour but de mobiliser les plus grands élèves pendant la fête qui se déroule à la place de Milan. Les classes ont obtenu des points qui ont été transformés en chèque (Fr. 1'200.—) pour la Fondation Théodora.

Autres manifestations scolaires

D'autres manifestations scolaires ont marqué l'année :

- deux soirées ont réuni, l'une les jubilaires comptant 20, 25, 30 ou 35 ans d'enseignement à Lausanne et l'autre les enseignants retraités lausannois ;
- le rallye mathématique transalpin accueillant près de 700 élèves de toute la Suisse romande s'est déroulé le 26 mai au collège de l'Élysée ;
- l'école de Montoie a fêté ses 60 ans le 25 novembre, illuminant les fenêtres du collège et offrant aux parents et amis des chorégraphies inspirées par des musiques de films ;
- la Banda des écoles lausannoises a présenté son concert de Noël le 13 décembre, alors que l'Orchestre des collèges et gymnases lausannois a joué 2 programmes, en février et en novembre.

Pédibus

Les liens avec la coordination ATE (Association transports et environnement) des Pédibus pour la Suisse romande se sont renforcés afin de mener une réflexion commune sur le développement de la démarche. D'autre part, le Pédibus s'est révélé une fois de plus constituer une aide précieuse pour l'organisation de l'accompagnement sur le chemin de l'école. En effet, dans le nouveau quartier de Maillefer, au vu du caractère problématique d'un cheminement long et peu sécurisé pour les jeunes élèves en raison du retard dans la construction d'une passerelle et dans le prolongement d'une ligne de bus, un Pédibus a pu être mis sur pied. Cette initiative a rassuré les parents du quartier et contribué à créer du lien dans ces nouveaux localités.

Fermes pédagogiques

Le rythme des visites dans les deux fermes pédagogiques se maintient à raison de 2 journées (ou 24h complètes) par classe. Les activités conduites avec les élèves, en coordination avec l'enseignante, la fermière de l'exploitation visitée et l'animateur responsable, enrichissent la vie de la classe que ce soit pour les contenus ou pour le développement de liens conviviaux entre les élèves. Le remplacement des activités réalisées à la ferme de Rovéraz nécessite une réflexion de fond pour envisager une

solution qui maintienne la vie de la ferme comme centre d'intérêt.

SECTEUR BÂTIMENTS

Maintenance, entretien et aménagement des bâtiments

4^e crédit-cadre d'assainissement

Le 4^e crédit-cadre adopté à la fin du printemps 2008, concerne en 2010 les sites suivants :

- Entre-Bois : deuxième phase de réfection des façades comprenant vitrages, stores et traitement des bétons de l'aile sud ;
- Élysée-gym : fin de la restructuration des 3 vestiaires douches remis aux utilisateurs à la rentrée scolaire d'été ;
- Rouvraie : réfection des toitures et façades ventilées. Rénovation des vitrages aluminium dans le respect des exigences des monuments et sites qui affectent ce bâtiment CROCS en note 2 ;
- les escaliers et les toitures de la fontaine Pierre-Viret ont été restaurés, anticipant les événements qui commémoreront, en 2011, le 500^{ème} anniversaire de la naissance du réformateur et deuxième pasteur lausannois ;
- réfection des structures de préaux couverts : les passerelles de liaisons au nord et sud du bâtiment B du groupe scolaire de Béthusy ayant subi une forte dégradation du béton, elles ont été entièrement démolies et reconstruites à l'identique afin de préserver le langage architectural d'origine ;
- réfection des classes : la première phase de rénovation des 18 salles de classes du bâtiment D de Béthusy a permis de mettre à disposition 5 classes agrandies par la démolition du vestiaire situé en fond de classe. Réfection et restructuration des 3 dernières classes du 2^e étage du collège de Bellevaux. Les 4 dernières classes de la Sallaz, qui en compte 12, ont été rénovées (éclairage-murs), avec un renouvellement partiel du mobilier.

Préavis bâtiments

Le chantier d'agrandissement et de rénovation du collège de Villamont, engagé en 2008, entre dans la troisième phase de rénovation. Elle permettra de mettre à disposition, en 2011, l'aile est de l'ancien bâtiment.

En fin d'année, un préavis a été déposé pour l'obtention d'un crédit d'étude pour le remplacement de la salle de gymnastique provisoire érigée sur le site de Béthusy.

Les travaux d'assainissement engagés au collège de Boissonnet, construit en 1995, ont révélé de graves problèmes d'étanchéité des toitures et des soubassements. L'enveloppe budgétaire, insuffisante, nécessite la préparation d'un crédit d'ouvrage par voie de préavis.

Budget d'entretien

La situation financière est suivie selon trois catégories distinctes de coûts. Pour l'année, la dépense liée aux travaux courants et imprévisibles est de 42%. La deuxième enveloppe de 41% regroupe les travaux prévus. Un troisième volet de 17% détermine le montant des contrats de maintenance annuelle des divers équipements techniques. Ce poste accuse une augmentation constante. Elle est due aux diverses exigences de sécurité et de

régulations automatisées liées aux nouvelles constructions et rénovations des sites scolaires. La progression et la complexité de ce type de problèmes seront d'autant plus importantes que le parc immobilier scolaire comprendra de plus en plus de bâtiments conçus selon les standards Minergie.

Travaux prévus

Au-delà d'une multitude de réfections courantes et imprévisibles, les travaux planifiés et engagés durant l'année 2010 ont permis notamment la rénovation et la rationalisation de surfaces existantes, soit :

- Bergières : réfection et restructuration des 3 paires de vestiaires et douches d'élèves de la salle omnisports et amélioration de l'acoustique et de l'éclairage de la salle de gymnastique simple et de la salle de rythmique ;
- rénovation de l'aula de Béthusy et de son équipement scénique ;
- 15 classes, sur les 23 que compte le groupe scolaire de Chailly, ont été rénovées (plafond-éclairage-murs) avec un renouvellement partiel du mobilier ;
- réfection de la salle de gymnastique du collège des Figuiers ;
- l'appartement du concierge du groupe scolaire du Belvédère a été désaffecté. Deux salles de classes ont été créées, rétablissant ainsi la typologie originelle du 2

étage de ce bâtiment, classé en note 2 à l'inventaire des monuments et sites ;

- la production du chauffage de Valency a été changée au profit d'un groupe connecté sur le réseau du gaz, libérant un volume utile à l'emplacement de la citerne à mazout.

Vandalisme

Les bâtiments scolaires continuent d'être la cible de vandalisme. Pour 2010, les frais s'élèvent à Fr. 250'000.—. À cela s'ajoutent les prestations de surveillance par une société privée.

Les sites de Grand-Vennes (19%), des Bergières (12%), d'Entre-Bois (10%) et du Vieux-Moulin (10%) concentrent plus de la moitié des charges. Les frais de réparation les plus importants concernent les vitrages (54%).

Constat

La nécessité de maintenir une augmentation annuelle du budget, afin d'assurer la pérennité du parc immobilier scolaire malgré les frais liés aux actes de vandalisme apparaît de plus en plus indispensable. Il s'agit en particulier d'absorber les coûts liés aux nouvelles surfaces, la maintenance des équipements techniques de plus en plus complexes, le respect des normes et particulièrement les contrôles électriques (OIBT).

PLAN DE RENTRÉE 2010/2011 DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES : CYCLE INITIAL, CYCLES PRIMAIRES, CLASSES ER, VER, DEP ET ACCP

	CIN	CYP1			CYP2			ERP	DEP + VER	ACCP*	Tot. Bât.	Tot. Étab.
		P1	P2	multi	P1	P2	multi					
Floréal 5083	8302 Bourdonnette	3		3							6	
	8303 Cour	1		1							2	
	8314 Figuiers				1	4					5	
	8301 Floréal	4	2	2		2	2				12	
	8306-8307 Malley	3	1	1	1	3	3				12	
	8310 Montoie	7	2	3	1	2					15	
	8311 Montriond	3	2	2		2	2				11	
	8312 Provence	2.5			2.5						5	
	8313 Tivoli	1			1						2	
	24.5	7	8	9.5	10	11	0	0	0	0	70	70
Prélaz 5085	8501 Beaulieu	6	3	3		4	3				19	
	8508 Bergières	2									2	
	8502 Chablère	1									1	
	8503 Pierrefleur	4	2	3	1	3	3	1			17	
	8507-11-12 Pont-des-Sauges	1			1			1			3	
	8504 Prélaz	5	4	3		5	4		2		23	
	8505 Valency	3	1	2							6	
	8510 Jardins de Prélaz	2									2	
	24	10	11	2	12	10	2	0	2	0	73	73
Mon-Repos 5084	8401 Chailly	6	2	2	2	3	4				19	
	8403 Chandieu	2									2	
	8404 Chissiez	1	1	1		1	1				5	
	8406 Croix-d'Ouchy	3	1	1	1	1	1	1			9	
	8410 Devin	1			1						2	
	8407 Églantine	4	2	2		2	2				12	
	8405 Florimont										0	
	8411 Léman	2									2	
	8408 Mon-Repos	4	2	2		2	2			1	13	
	8409 Montchoisi	2	1	1	1	1	1	1			8	
8413 Val d'Angrogne										0		
	25	9	9	5	10	11	2	0	0	1	72	72
La Sallaz 5086	8601 Arzillier								6		6	
	8602 Boissonnet	5	3	3		3	3				17	
	8606 Coteau-Fleuri	5	3	3	1	3	3	1			19	
	8613 Montolieu	1									1	
	8615 Praz-Séchaud	2									2	
	8609 La Sallaz	4	1	1	1	1	1	1			10	
	8617 VCLB	2.5	1.5	1.5		0.5	1	1			8	
	19.5	8.5	8.5	2	7.5	8	3	0	6	0	63	63
Entre-Bois 5082	8204 Barre	4	1	1	1	2	2				11	
	8201 Bellevaux	2	1	2	1	2	1		1		10	
	8212 Bois-Gentil	2	1	1		1	1				6	
	8203 City-Blécherette	1			1			1			3	
	8205 Colline	1	1	1					1		4	
	8210 Entre-Bois	4	2	2		2	2				12	
	8214 Pavillon - EB										0	
	8207 Pontaise	4	1	1		1	1	1		1	10	
	8208 Rouvraie	2	1						1		4	
	8213 Vieux-Moulin	4	2	2		2	1				12	
	24	10	10	3	10	8	2	2	2	1	72	72
Totaux	117.0	44.5	46.5	21.5	49.5	48	9	2	10	2	350	350

* les COES, les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CIN classes du cycle initial

ER, VER classes à effectif réduit, classes vertes

ACCP classes d'accueil

CYP classes des cycles primaires 1 et 2

DEP classes de développement

PLAN DE RENTRÉE 2010/2011 DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES : CYCLE DE TRANSITION, CLASSES 7^E À 9^E VSB, VSG, VSO, CLASSES ER, DES ET ACCS

	CYT5		CYT6		7 ^e année				8 ^e année				9 ^e année				DES/ VER	ACCS	Tot. Bât.	Tot. Établ.																								
		ER		ER	VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER																												
Belvédère 5011	1101 BELVÉDÈRE																			3	3	32																						
	1101 BV - Tivoli																					2																						
	1103 Croix-Rouges																			8	1	7	1													17								
		9		9		2	2	5		2	2	5		2	2	5		3	3	51	51																							
Bergières 5021	2101 BERGIÈRES																			9		8		3	3	3		3	2	3		3	3	3		1	1	45						
	2101 Bât. AB																			9		8		3	3	3		3	2	3		3	3	3		1	1	45	45					
Béthusy 5031	3101 BÉTHUSY																			7		7	1			3		4	2	2	0.5		4	2	2	0.5		1	3	39				
	3110 Mon Repos																							4	2																	6		
		7		8		4	2	3		4	2	2.5		4	2	2.5		1	3	45	45																							
Élysée 5041	4103 ÉLYSÉE																					7		3	2	2		2	2	3		2	1	2		2	2	30						
	4102 Croix d'Ouchy																			7																						7		
		7		7		3	2	2		2	2	3		2	1	2		2	2	37	37																							
Villamont 5051	5108 VILLAMONT																			3		3		1	1		1	2	1			2	1			1	1	17						
	5104 St-Roch																			3	1	2	1	2	1	3			2	3			1	3							22			
	5103 Prélaz																			3		3																			1	7		
	5110 Madeleine																																									3	3	
		10		9		3	2	4		2	3	3		2	2	3		1	5	49	49																							
C.F. Ramuz 5061	C. F. RAMUZ																																											
	6101 Rouvraie																			6		7																					13	
	6103 Entre-Bois																							2	2	3		2	2	3		2	2	3		2						23		
		6		7		2	2	3		2	2	3		2	2	3		2	0	36	36																							
Montolieu 5071	MONTOLIEU																																											
	7105 Grand-Vennes																			3		3		2	2	3		2	2	3		2	2	3		2						29		
	7101 Coteau-Fleuri																			4		4																				8		
	7102 Signal																																								3	3		
		7		7		2	2	3		2	2	3		2	2	3		5	0	40	40																							
Total par section		53	2	52	3	19	15	21	2	17	15	21	1.5	17	14	20	1.5	15	14	303																								
Total par division		55		55		19	15	23		17	15	22.5		17	14	21.5		15	14																									
Total par degré		55		55		57				54.5				52.5				15	14	303	303																							

* les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CYT	<i>cycle de transition</i>	ER	<i>classes à effectif réduit</i>
VSB	<i>voie secondaire baccalauréat</i>	DES	<i>classes de développement</i>
VSG	<i>voie secondaire générale</i>	VER	<i>classes vertes</i>
VSO	<i>voie secondaire à options</i>	ACCS	<i>classes d'accueil</i>

**SERVICE DE SANTÉ
DES ÉCOLES**

MISSION

- promouvoir les activités de santé communautaire, de la santé physique, psychique et sociale des élèves, le dépistage, le conseil et l'expertise dans le champ de compétences des spécialistes et la contribution à l'intégration scolaire et professionnelle.
- Le service comprend des médecins pédiatres, des infirmières, des physiothérapeutes et des assistants sociaux.

PERSONNEL

Personnel fixe et ept alloués selon plan des postes (sans apprentis)

	1 ^{er} janvier		31 décembre		ept alloués
	n	ept	n	ept	
Total	39	27.422	38	26.662	27.422

Apprentis

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	1		1	

Mouvement du personnel (sans apprentis)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	embauche(s)	ept	fin d'emploi	ept
Total	2		3	

Motifs de fins d'emplois

Démission	1
Retraite	2
Total	3

Situation générale

L'infirmière-chef a démissionné après un congé maladie depuis début mars. Deux infirmières ont pris leur retraite et ont été remplacées.

Activités du service en appui externe

L'action de prévention de l'alcoolisme aigu et de ses conséquences immédiates s'est déroulée pour la 4^e année au parc du Bourget fin juin et début juillet. Elle a de nouveau fait intervenir l'équipe des TSHM du Service de la jeunesse et des loisirs. Elle a permis de contacter environ 2'000 jeunes.

Le programme « Oups la Télé » est prêt à être mis en œuvre dans les crèches et garderies (10 inscriptions). Il est très directement inspiré du programme Booz'yeux dont il est une déclinaison pour les moins de 5 ans. Son lancement a été marqué par une invitation au Prof. Serge Tisseron qui a présenté une conférence aux professionnels du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et du Service de santé des écoles (SSE) en juin. Ce nouveau programme de prévention a reçu une subvention dans le cadre d'Agenda 21 pour sa phase de démarrage qui se terminera fin 2011. Il a aussi fait l'objet d'une postulation officielle au 3rd European Award of Excellence « City for Children 2011 », la Ville ayant adhéré à ce réseau européen cette année.

Le service offre depuis plus d'une décennie des supervisions de groupe pour des problèmes exclusivement professionnels. Les intervenants sont des professionnels dûment qualifiés du domaine de l'éducation, de la psychologie, voire de la psychiatrie. Durant l'année, les collaborateurs du service ont bénéficié au total de 60 heures de supervision et des groupes d'enseignants d'établissements lausannois de 69 heures.

FORMATION

L'équipe infirmière a suivi 2 jours de formation d'été sur le thème « À la mort, à la vie », portant sur la manière de parler de la mort aux enfants.

Un certain nombre de collaborateurs-trices ont bénéficié de 149 jours de formations :

Thème	Nb de personnes
Formation d'été « À la mort à la vie »	25
Renouvellement certification sur la réanimation cardio-pulmonaire	17
« Le conte, outil pédagogique »	11
« Le concept des 3 piliers dans le travail social scolaire »	5
« La clinique du corps en changement »	5
« 6 ^e symposium de soins palliatifs pédiatriques »	4
« La Mort mot à mot »	4
« Carences, maltraitements et abus sexuels: comment aider »	3
« Le sucre mon meilleur copain »	2
Autres cours professionnels	31
Informatique	2

Deux infirmières sont en formation post-grade en santé publique à la Source (105 jours). Une nouvelle infirmière est en formation pour l'obtention du titre de praticienne-formatrice de la HES (9 jours-ept). Quatre infirmières praticiennes formatrices ont participé à une analyse de pratique et trois d'entre elles à un cours à la HECV Santé sur le thème « autorité-responsabilité-pouvoir » (8 jours-ept). Une assistante sociale est inscrite pour une formation donnée sur 3 ans : « Formation à l'approche systémique » (CERFASY).

Les trois infirmières praticiennes-formatrices ont accueilli huit étudiantes de la HESS2 pour des stages de 8 semaines. Elles ont consacré chacune environ une matinée par semaine à l'enseignement clinique. Une quatrième infirmière est en stage de formation pour certification de la fonction de praticienne-formatrice. Chaque année, 4 rencontres avec les homologues du canton sont organisées pour échanger sur le travail d'encadrement.

Le chef de service est intégré dans les groupes de discussion thématique cantonaux ODES/AVASAD pour l'éducation sexuelle et les premiers secours ainsi qu'au COPIL vaccinations. La responsable de l'éducation pour la santé fait partie des groupes cantonaux suivants : groupe de validation de l'ODES des projets de prévention des établissements scolaires vaudois, groupes thématiques de l'ODES, plate-forme Dépendances de l'AVASAD, COPIL pour les vaccinations du Service de la santé publique et groupe de travail de l'AVASAD sur les équipes de santé.

PRÉVENTION

Actions de santé

Les actions de santé conduites durant l'année scolaire 2009/2010 par les équipes de santé des établissements ont été classées par thèmes (nombre de périodes) :

Besoins fondamentaux	200
Alimentation	116
Sens	222
Sommeil et relaxation	43
Hygiène	369
Immunité, SIDA, sexualité	483
Droits des enfants, violences, mauvais traitements	96
Toxicomanies	304
Total	1'833

Les infirmières ont consacré 2'962 heures à la préparation de ces actions de santé, en plus du temps mis à les exécuter.

PROGRAMMES DE SANTÉ

L'année a été faste pour l'éducation pour la santé qui a connu un bond d'environ 50%. Cela tient essentiellement à la forme d'encadrement offerte par le service aux équipes de santé d'établissement. La responsable de l'éducation pour la santé, titulaire d'une formation de master en santé publique, conseille ces équipes dès la phase d'élaboration afin que ces actions correspondent aux principes de santé publique. Elle participe aussi aux groupes de décision cantonaux ad hoc chargés de statuer sur leur financement. Outre les deux programmes prioritaires, les projets s'orientent encore plus qu'auparavant vers des sujets touchant au relationnel et à la vie communautaire.

Équipes de prévention (groupes PSPs)

En se basant sur les textes légaux, le SESAF (dont l'ODES fait partie) a publié un document explicite sur les fonctions et responsabilités respectives des participants aux groupes de PSPs (Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire). Ce document rappelle les rôles des professionnels de formation différente qui y participent : animateurs de santé, infirmières, médecins, médiateurs dans chaque établissement scolaire. Il précise que le groupe reçoit un mandat du conseil de direction de l'établissement. L'objectif de santé communautaire, « qui postule une réelle implication de la communauté à l'amélioration de sa santé » est mis en exergue, ce qui responsabilise les familles.

Intégration scolaire

Les enfants en situation de handicap, qui peut être temporaire après un accident par exemple ou durable et provoqué par une longue maladie, ont toujours été intégrés à l'école dans la mesure du possible. Cela dépend de l'affection, du soutien des parents, des professionnels de l'école et hors de l'école ainsi que des caractéristiques architecturales du bâtiment. En raison de l'évolution des techniques de prise en charge et des modes de vie, il y a plus d'enfants diabétiques dans la société actuellement. À la rentrée, 11 enfants ont été intégrés dans des classes normales à Lausanne. Cela implique à chaque fois une préparation soignée de leur arrivée et une montée en compétence des adultes de l'établissement qui doivent activement coopérer. Le problème général des directives d'intégration est encore à l'étude au niveau cantonal malgré l'étude réalisée en 2007 sous la direction du professeur Fanconi (DMPC, CHUV) pour les enfants atteints de cancer à laquelle Lausanne avait été associée.

Programme prioritaire sur les dépendances

Ce programme est introduit dans les établissements secondaires par la responsable en éducation pour la santé, en application des directives de l'ODES qui demande dans cette fonction une licence universitaire. En plus de l'établissement du Belvédère, où le programme s'est terminé en 2009, les établissements de C.-F. Ramuz et de l'Élysée (702 et 789 élèves secondaires) l'ont aussi achevé. Rappelons que le programme vise à mettre en place, avec un groupe de travail formé d'enseignants de l'établissement et des professionnels de la santé (une douzaine de personnes), trois procédures utiles en cas de comportement préoccupant, de situation de crise et d'activités extérieures à l'établissement relatives à la consommation de substances psychoactives. À ce titre, ces procédures peuvent aussi être utilisées dans les situations de consommation d'alcool.

Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement

En plus du programme ALEX, des actions de santé d'établissement ont concouru au même but, très majoritairement dans le secteur primaire : « Alimentation saine de l'école à la maison » et « Petits déjeuners de chez nous » (18 classes), « La récréation et moi » (40 classes), « Partenariat école-famille sur les récréations » (25 classes), « Système digestif et alimentation » (13 classes), « Alimentarium » (10 classes), « Alimentation multiculturelle » (19 classes), « Je cuisine pour mes copains »

(33 classes), « Récréations animées-manger-bouger » (45 classes), « Petits déjeuners-accueil des nouveaux élèves » (8 classes), « Bouger en ville (ballades à vélo) » (8 classes), « Marche d'établissement » (2 établissements, 89 classes), « Importance des petits déjeuners » (14 classes).

Le programme ALEX est maintenant pleinement adapté au secteur primaire (1 établissement), dans une formule revue et augmentée, avec des résultats satisfaisants, mais aussi plus coûteuse. Cette formule a fait l'objet d'une évaluation. Elle pourrait être étendue à condition de trouver, dans les établissements, une équipe solidaire, avec 2 professeurs d'éducation physique intéressés.

Au niveau secondaire (4 établissements), le programme ALEX s'est poursuivi et un nouvel établissement a planifié le début de sa prise en charge pour l'hiver 2010/2011.

Climat d'établissement

Source potentielle de mal-être et de difficultés scolaires, le climat de l'établissement scolaire fait partie des facteurs exerçant une influence sur l'incitation à consommer des substances psychotropes. Il est la cible d'un nombre croissant d'actions de santé : « On se mobilise ensemble et non l'un contre l'autre » (18 classes), « Mallestival » (12 classes), « La nuit des contes » (16 classes), « La fête de la lumière » (15 classes), « Journée multiculturelle-Jeux coopératifs-repas parents/enfants » (30 classes), « Concert de Noël » (30 classes), « Accueil dans les bâtiments : nom de code canard » (45 classes), « Comédie musicale Schoolmania » (40 classes), « Bien vivre ensemble et couloirs calmes » (40 classes), « 25^{ème} anniversaire de l'établissement, projets multiples avec les quartiers » (38 classes), « Accueil des 5^e » (7 classes).

Prévention violence-respect

Cette préoccupation est aussi à l'ordre du jour : « Lâche la violence » (10 classes), « Ensemble contre le racisme » (11 classes), « Journée respect » (38 classes), « Ateliers arc-en-ciel » (gestion des classes en difficultés) (19 classes).

Prévention des dangers de l'Internet

En plus des activités du programme « Écrans visés » dont il constitue une composante essentielle, certains établissements se sont mobilisés particulièrement sur ce sujet en invitant l'association Action Innocence (26 classes).

Le programme Booz'yeux (association Écrans Visés) a touché cette année 529 enfants dans 4 collèges. Suite aux thèmes développés par le Prof. Tisseron dans sa conférence pour « Oups la Télé », de nouveaux panneaux thématiques et des saynètes ont été élaborés.

Prévention SIDA

« Prévention par les pairs : témoignages » en collaboration avec Point Fixe (36 classes), dans chacune des classes de 8^e et 9^e d'un établissement secondaire, animation SIDA et exposition dans l'atrium d'un établissement secondaire (15 classes), « Ateliers Point Fixe » (15 classes).

PROMOTION DES VACCINATIONS

Une nouvelle brochure de 30 pages sur les vaccinations durant la période scolaire a été élaborée par un groupe constitué à l'échelon cantonal. Prenant la forme d'une

bande dessinée, elle est utilisée pour tous les degrés scolaires.

En décembre, le service a aussi participé durant une journée au « Chalet de Noël » de la Ville de Lausanne avec une affiche présentant les professionnels et leurs prestations.

Recherche et études

Basée sur les demandes de remboursement des médecins ayant pratiqué la vaccination, l'évaluation de la campagne cantonale de vaccination contre le H1N1 (pour laquelle le chef de service était expert et auteur du rapport) montre des caractéristiques intéressantes. Quel que soit taux réel de couverture vaccinale (qui ne peut être calculé), la vaccination a concerné en priorité les personnes à risque de complications, puis leur entourage. Les médecins de premier recours (généralistes, internistes et pédiatres) ont à eux seuls effectué 80% des vaccinations. 40% des médecins de premier recours installés ont participé à l'effort de vaccination. Les pédiatres et les autres médecins ont aussi vacciné des enfants ne présentant aucun facteur de risque. Il s'agissait surtout de petits enfants vaccinés à la demande de leurs parents. Les personnes à risque ont principalement eu recours à leur médecin habituel tandis que les personnes sans facteur de risque se sont de préférence fait vacciner dans les policliniques. Seuls les habitants des villes de Lausanne, Morges et Nyon se sont fait vacciner au lieu de leur domicile. Les autres Vaudois se sont déplacés hors de leur commune. Ces éléments seront déterminants dans l'élaboration d'un plan de vaccination cantonal contre une épidémie de plus grande ampleur.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Le programme de prestations est resté inchangé, et le recueil montre un volume de prestations très semblable.

Vaccinations (année scolaire 2009/2010)

vaccin Infanrix	317 doses	soit diphtérie	1'217 doses
vaccin Revaxis	173 doses	tétanos	1'217 doses
vaccin Boostrix	610 doses	coqueluche	927 doses
vaccin Dintarix	117 doses	polio	490 doses
vaccin Priorix	582 doses	vaccin ROR	582 doses
vaccin GENHBvac	1'274 doses	vaccin HB	1'274 doses
vaccin HPV	968 doses	papillomavirus	968 doses

Visites médicales (année scolaire 2009/2010)

Résultats des contrôles de santé et des visites médicales

Par le médecin scolaire	476
Par le médecin traitant	804
Refus de la visite médicale	4
Examen de vue	3'821
Anomalie de l'acuité visuelle	421
Examen de la vision des couleurs	1'311
Anomalie de la vision des couleurs	41
Examen de la vision stéréoscopique	478
Anomalie de la vision stéréoscopique	58
Examen de l'audition	1'615
Anomalie de l'audition	126
Examinés pour verrues	3'965
Envoyés chez le médecin pour verrues	395

Mis à part les activités de promotion de la santé, la statistique des prestations hors programme de dépistage est en discussion dans un groupe de travail cantonal qui n'a pas finalisé ses travaux.

PHYSIOTHÉRAPEUTES

Nombre d'élèves

Sexe	Examinés	Signalés pour gym préventive	Suivis pour gym préventive	Signalés au médecin
Garçons	496	100	67	0
Filles	517	95	64	5
Total	1'013	195	131	5

ASSISTANTS SOCIAUX SCOLAIRES

Fonds Salvatore Marino

Le legs dévolu en partie à la Ville de Lausanne a pu être débloqué durant l'année. Il a été attribué comme le demandait M. Salvatore Marino « à des institutions actives dans le domaine de la protection et du soutien à l'enfance défavorisée ». La décision municipale du 31 mars a créé un fonds, administré par la DEJE au profit des enfants et des jeunes Lausannois. Il est doté d'un capital de Fr. 727'930.50. Les règles de gestion prévoient que les assistants sociaux du SSE procèdent aux enquêtes en vue d'attribution et préavisent les demandes avant acceptation par les responsables. Ce fonds a déjà permis d'accéder aux demandes de 11 familles pour un total de Fr. 4'830.—.

Étude

Une étude a été réalisée à propos de l'activité des assistants sociaux sur les 204 nouveaux cas recensés en 2008. L'analyse sur la fréquence et les liens entre la demande d'un référent, le motif de la demande et les réponses apportées sous forme d'interventions dans les familles est très instructive. Les enseignants et les parents formulent le tiers des demandes. Il s'agit pour 47% des cas de situations de maltraitance, ainsi que de besoins en aide éducative et en soutien familial. 13% des cas concernent des difficultés financières ou une recherche de fonds. Après analyse par l'assistant social, 44% des besoins sont d'ordre relationnel (écoute, accompagnement et soutien éducatif).

L'intervention des assistants sociaux permet une meilleure détection des besoins des familles. Ceux-ci sont nettement plus nombreux que les demandes ne le mentionnent, même si le 1/5 des demandes proviennent des réseaux d'établissements. 30% des besoins des familles sont d'ordre éducatif, même si l'on doit prendre en compte que la situation financière n'est pas connue et qu'elle est probablement déjà prise en charge par d'autres instances. A Lausanne, l'approche du travail de l'assistant social scolaire équivaut à ce qui est décrit dans un document cantonal bernois « Travail social en milieu scolaire – Lignes directrices pour son introduction et sa mise en œuvre, Direction de l'Instruction publique du canton de Berne, février 2008 ».

Répartition des situations prises en charge en fonction de la date d'ouverture et de fermeture du dossier

	Fermés en 2010	Restés ouverts	Total
Ouverts avant 2010 (y.c. réouvertures)	30	916	946
Ouverts en 2010	1	205	206

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

MISSION

➤ offrir aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, évaluations et/ou bilans, propositions d'interventions, suivis et/ou traitements.

Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier les enseignants et les directions. L'objectif des spécialistes PPLS est de trouver les moyens de faciliter l'évolution de chaque enfant, de leur permettre l'augmentation de leurs connaissances dans de bonnes conditions et de s'épanouir à l'école comme dans leur famille.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe et ept alloués selon le plan des postes (sans apprentis)

	1 ^{er} janvier		31 décembre		ept alloués
	n	ept	n	ept	
Total	55	39.35	54	39.5	40

Apprentis

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total	1	1

Mouvements du personnel (sans apprentis)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauches	fins d'emploi
Total	4	5

Motifs des fins d'emplois

Démission	2
Retraite	3
Total	5

Stagiaires

Le service a pris en charge une stagiaire psychologue, une stagiaire logopédiste et trois stagiaires psychomotriciennes pour des stages de longue durée, en principe sur une année scolaire en partenariat avec les institutions de formation (universités, HES). Par ailleurs, six stagiaires de courte durée ont également été accueillis.

Apprentie

Une apprentie employée de commerce voie « E » poursuit sa formation en 2^e année.

SITUATION GÉNÉRALE

L'année a été marquée par le départ à la retraite de la cheffe de service après plusieurs années de travail engagé et fructueux au service de la Commune, des enfants et des familles lausannoises.

À l'interne, après cette phase de transition, l'objectif fut de stimuler l'unité du service en favorisant les échanges interdisciplinaires (organisation des colloques généraux) dans le respect des champs professionnels. D'autre part, certaines procédures administratives ont été unifiées et clarifiées pour permettre un accès identique aux prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie. Le portail unique au secrétariat du service est entré en fonction pour toute nouvelle demande ; les situations d'urgence et les familles allophones bénéficiant toujours de procédures particulières.

Dans le cadre de la RPT, les différents groupes de travail ont terminé leurs rapports. Le DFJC a mis en consultation l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) qui va définir directement les mesures d'aide aux enfants et qui aura donc de grandes incidences sur les prestations et les professions. Le service est dans l'attente de ce nouveau cadre législatif ainsi que de l'articulation avec la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) pour connaître ses futures modalités d'intervention.

À cela, il faut ajouter que les spécialistes sont confrontés aux principes intégratifs de l'école vaudoise qui visent au maintien dans l'école ordinaire des enfants présentant des difficultés importantes, des troubles avérés ou des handicaps reconnus. La coordination des mesures et des intervenants est un sujet régulier de débat avec la DGEO et le SESAF.

En conclusion, les psychologues, psychomotriciens, logopédistes ainsi que le personnel administratif ont vécu une année où la charge de travail fut importante. Malgré un nombre de prises en charge relativement constant, les demandes augmentent et la généralisation des listes d'attente est une réalité qu'il s'agira de traiter dans les années à venir en préservant des relations humaines et thérapeutiques ainsi qu'une collaboration étroite avec les partenaires de l'école tout en offrant des prestations de qualité.

ANALYSE DES PRATIQUES ET STATISTIQUES

Nombre de dossiers traités

Le travail accompli auprès des enfants reste dans les proportions habituelles de ces dernières années. 2'058 enfants ont été vus par les spécialistes qui ont ainsi accumulés 28'733 heures en lien direct avec eux. Classiquement, les garçons continuent d'occuper d'avantage que les filles (61% du temps). Ces résultats restent stables au cours des années et on les retrouve classiquement dans les études épidémiologiques, ce qui indique qu'il s'agit bien d'une réalité socio-psychologique et non d'une caractéristique lausannoise.

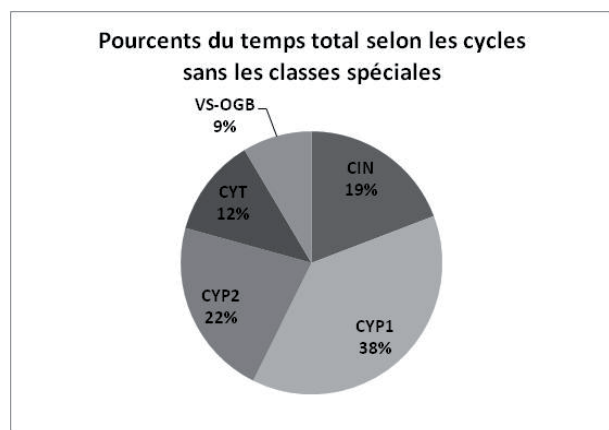
Prise en charge par sexe

Sexe	Dossiers traités	Pourcentage	Total heures	Pourcentage
M	1'262	61.3%	18'110	63.0%
F	796	38.7%	10'623	37.0%
Total	2'058	100.0%	28'733	100.0%

De même, la répartition des heures fournies entre la période « enfantine-primaire » et secondaire reste comme ces dernières années nettement en faveur de la première (80%), le groupe « enfantine-primaire » comprenant toutefois une année supplémentaire par rapport au second. Si l'on ne prend que les degrés primaires (CYP 1 et 2) le temps qui leur est imparti (38 et 22%) reste pourtant majoritairement supérieur au secondaire (12 et 9%) (graphique 1).

Prise en charge en fonction du niveau scolaire

Niveau	Dossiers traités	Pourcentage	Total heures	Pourcentage
Enfantine-primaire	1'450	70.5%	22'984	80.0%
Secondaire	608	29.5%	5'749	20.0%
Total	2'058	100.0%	28'733	100.0%



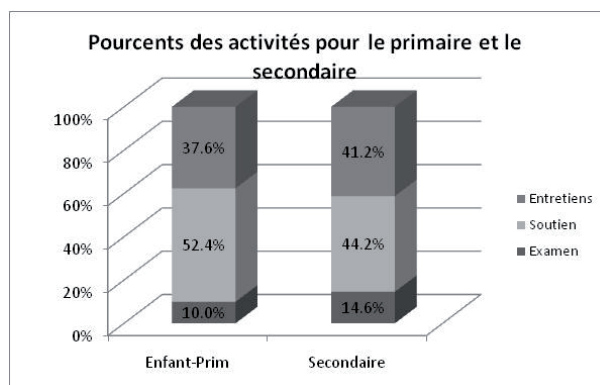
Cette réalité est cohérente avec, d'une part, l'attention portée par le monde enseignant au bon développement des enfants scolarisés et, d'autre part, avec le souhait d'intervenir tôt lors d'apparition de troubles. Il n'en reste pas moins que la question récurrente concerne l'adéquation des structures scolaires aux enfants en difficulté et la capacité du système pédagogique de garder et d'intégrer ces enfants. Les chiffres rapportés ici montrent que ce sont les garçons scolarisés au cycle primaire 1 qui sont les plus demandeurs d'aide et auxquels il s'agit d'être le plus attentif. En effet, plus de la moitié du temps des spécialistes en lien avec les enfants (51.5%) concerne les garçons en classes enfantines et primaires (tableau 3).

Prise en charge : répartition du temps consacré en fonction du niveau et du sexe des élèves

Heures totales	M	F	Total
Enfantine-primaire	51.5%	28.5%	80%
Secondaire	11.5%	8.5%	20%
Total	63.0%	37.0%	100.0%

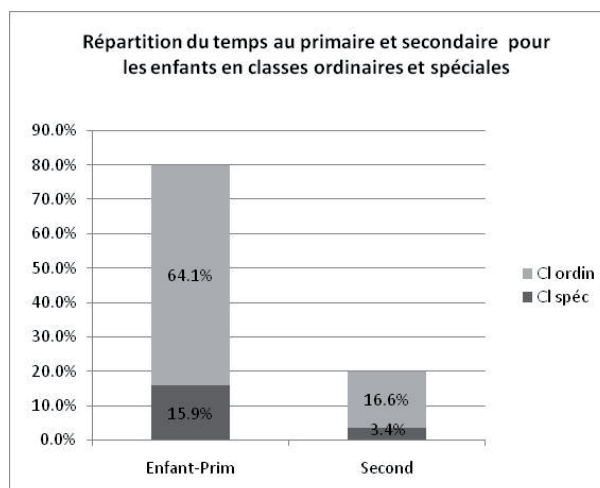
Si l'on tient compte du type d'activité des spécialistes, on observe aussi une part plus importante des soutiens pour l'enfantine-primaire (52.4%) contre 44,2% pour le secondaire (graphique 2). Les entretiens (avec les parents, les enseignants ou des personnes concernées par l'enfant) sont par contre plus représentés au secondaire, ceci sans doute car le besoin en conseils et encadrement est plus soutenu au moment de l'adolescence, en particulier du côté des parents et que les jeunes de ces âges consultent moins volontiers.

Graphique 2

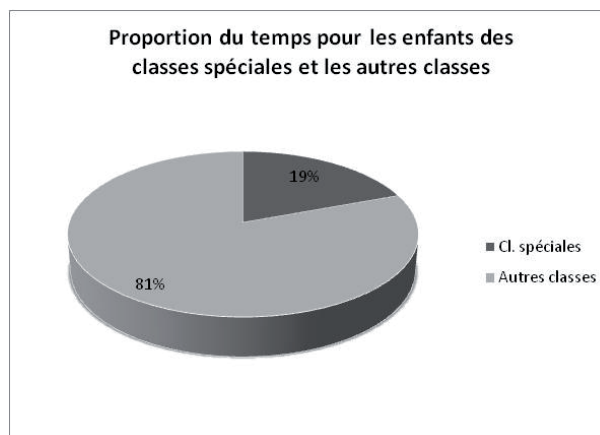


En ce qui concerne les classes spéciales (OES, VER, DES), il apparaît que 80% du temps lié au niveau enfantine-primaire se répartit en 16.6% pour les classes spéciales et 64.1% pour les classes ordinaires. Au secondaire, c'est 3.4% du temps qui est consacré aux enfants scolarisés en classes spéciales, la proportion par rapport aux classes ordinaires dans les deux cas étant à peu près la même que pour les enfantines-primaires.

Graphique 3



Le total du temps pour les classes spéciales représente 19% au total (graphique 4), ce qui correspond en moyenne à une journée par semaine par sept auprès des enfants en pédagogie compensatoire.



CONCLUSION

L'attente des futures lois, textes de référence et réformes structurelles doit avoir le moins de répercussions possibles sur les prestations directes. L'aide à l'intégration des enfants à besoins particuliers implique des changements dans la pratique quotidienne en termes de procédure, de structure et de philosophie et nécessite des moyens adéquats, cohérents et suffisants. Les demandes, de la part des parents et de l'école, sont en augmentation alors que la capacité à y répondre (nombre de postes) est constante. L'enjeu de l'année à venir sera de faire face aux pressions de toutes sortes afin de garder au centre des interventions l'enfant et sa famille.

SERVICE DENTAIRE

MISSION

- promouvoir la santé bucco-dentaire, prévenir les maladies bucco-dentaires et, s'il s'avère nécessaire, prodiguer des soins aux élèves des écoles lausannoises.

PRESTATIONS OFFERTES

- prophylaxie individuelle effectuée par deux hygiénistes au cabinet ;
- prophylaxie collective effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire dans les classes primaires ;
- soins conservateurs effectués par des médecins dentistes (pédodontistes) dans sept cabinets dentaires ;
- soins orthodontiques effectués par des médecins dentistes (orthodontistes) dans trois cabinets dentaires ;
- dépistage annuel de la carie pour tous les écoliers des établissements lausannois, ceux d'un certain nombre d'institutions spécialisées, de quelques écoles privées et des élèves de Belmont.

EFFECTIF DU PERSONNEL

En fin d'année, le groupe orthodontique de Montbenon comptait deux spécialistes en orthopédie dento-faciale, trois assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse. Les sept cabinets conservateurs comptaient neuf médecins dentistes, neuf assistantes dentaires et une hygiéniste dentaire. Le service de prophylaxie comptait deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire. Le secrétariat était composé d'un chef de service et d'une secrétaire. L'effectif à la fin de l'année était de 23.45 ept.

Personnel fixe et ept alloués selon plan des postes (sans apprentis)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre		ept alloués
	n	ept	n	ept	
	31	23.45	31	23.45	24.75
Total	31	23.45	31	23.45	24.75

Apprentis

Le service ne forme aucun apprenti.

Mouvements du personnel (sans apprentis)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauche(s)	fin(s) d'emploi
Total	2	1

Motifs des fins d'emplois

Décès	0
Démission	0
Retraite	0
Fin de contrat	0
Invalidité	0
Licenciement	1
Suppression de poste	0
Total	1

ÉVOLUTION DU SERVICE

La gestion administrative et l'échange d'informations entre les cabinets conservateurs ont donné satisfaction. Le logiciel Odontos est toujours fiable.

Les nouvelles techniques en orthodontie employées à Montbenon continuent de permettre une excellente réalisation de l'orthopédie dento-faciale. Le fonctionnement des unités d'hygiène dentaire, de radiologie et du laboratoire continue à donner satisfaction.

Malgré le suivi régulier des appareils et des installations dentaires, quelques remplacements de matériel ont été nécessaires.

Le projet DenSan s'est poursuivi. L'examen des frais des soins des familles qui ont été sélectionnées en raison des coûts élevés qu'elles avaient à payer en 2007 a montré que celles qui avaient suivi le programme avaient stabilisé leurs frais durant les 4 années suivantes, tandis que celles qui s'étaient désistées ont vu leur frais augmenter notablement les 3^e et 4^e années. Ces résultats conduisent à envisager de le répéter annuellement et de l'étendre dans un premier temps à deux autres quartiers en 2011.

DIVERS

L'année 2010 a vu une très légère diminution (4%) du nombre d'élèves inscrits au Service dentaire. Ce fait est dû à la bonne réputation que le service a su créer au fil du temps.

Effectif des patients

Enfants inscrits au Service dentaire	au 31.12.09	au 31.12.10
Écoles primaires (CIN + CYP)	3'881	3'990
Écoles secondaires (CYT + 7 ^e à 9 ^e)	3'891	3'461
Apprentis, gymnasiens	746	648
Communes voisines (+ Belmont)	99	140
Institutions diverses	81	93
	8'698	8'332

Durant l'année, 175 demandes de « réduction d'honoraires » ont été examinées. Parmi elles, 151 ont été prises en considération (16% de moins qu'en 2009). Sur la base

des devis établis, le montant global de ces réductions s'élève à Fr. 90'000.—, chiffre inférieur de Fr. 10'000.— à celui de 2009.

VISITES DE DÉPISTAGE

Comme chaque année, la visite annuelle de dépistage de la carie chez tous les écoliers lausannois s'est déroulée

de début septembre à début décembre. Les résultats de cet examen fournissent une indication importante de la santé bucco-dentaire des écoliers. En moyenne, 80% des élèves de la première année enfantine sont inscrits au Service dentaire, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente.

Visites de dépistage – récapitulation générale 2010

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Contrôles	Catégorie				Soins par		Avis aux parents
					I	II	III	IV	SDS	Privé	
Classes primaires	361	6'820	264	6'556	3'829	1'269	1'329	128	3'375	3'529	959
Classes secondaires	321	5'914	296	5'618	2'926	1'656	991	45	2'290	3'547	878
Classes privées	17	241	8	233	184	5	43	1	13	221	40
Institutions spécialisées	34	313	20	293	164	75	54	0	55	258	51
Belmont	11	213	5	208	165	23	21	0	56	157	12
Total	744	13'501	593	12'908	7'268	3'028	2'438	174	5'789	7'712	1'940

Catégorie I :	Sans carie, ni obturation	56%	SDS :	Inscrits au Service dentaire	45%
Catégorie II :	Sans carie, avec obturations	24%	Privé :	Non inscrits	55%
Catégorie III :	Avec caries	19%			
Catégorie IV :	Bouches négligées	1%			